

Aujourd'hui

Le Canadien humilie les Nordiques 6-2

■ À peine 24 heures après un triomphe facile au Forum, le Canadien est allé humilier les Nordiques 6-2 hier soir au Colisée. La performance de Mike McPhee a été le fait saillant de ce gain. L'ailier gauche a marqué deux buts, chaque fois sur des tirs des poignets sans avertissement. Nos informations dans le cahier Sports



D15 SALVADOR

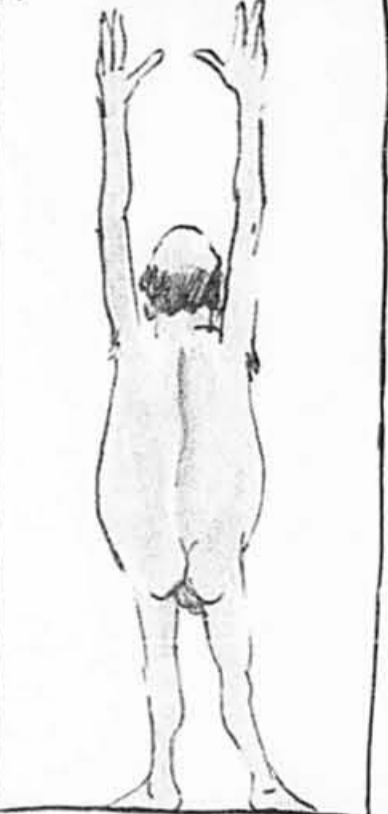
Les Etats-Unis affrentent un avion de ligne pour évacuer de San Salvador plus de 200 Américains pris dans le feu croisé de l'armée et du FMLN.

Sommaire

- Annonces classées**
immobilier C8 à C10, D8, D9
marchandises D9 à D11
emplois D11, D12
automobiles D12, D13
propositions d'affaires D3
- Arts et spectacles**
informations C1 à C7
horaires C6
Bandes dessinées C10
Bridge D8
Décès B5
Economie D1 à D7
Editorial B2
Êtes-vous observateur? ... C8
Feuilleton C9
Horoscope D10
- La Presse**
des SIX-DOUZE A8
Le monde D14 à D16
Loteries A4
Mots croisés D11, S14
«Mot mystère» D9
Quoi faire B6
Télévision C1, C2
Tribune libre B2

AUX POLITICIENS

UN TRUC POUR NE PAS ÊTRE ACCUSÉ DE VOL À L'ÉTALAGE.



Trafic de crack: la Cour sévit

Le juge compare Montréal à New York et impose une sentence «dissuasive»

LISA BINSSE

August Watson, 24 ans, et Michel Chartrand, 31 ans, qui s'étaient reconnus coupables de possession de 0,2 gramme de crack pour fin de trafic, ont écopé hier devant le juge Gérard Rouleau, de la Cour du Québec, d'une sentence «dissuasive» de 14 mois d'emprisonnement et de deux ans de probation chacun.

Le juge, en prononçant verbalement sa sentence — la première sentence impliquant du crack à Montréal — a souligné que «Montréal devient ce à quoi ressemblait New York en 1985, lorsque le crack y

est apparu. Actuellement, dans certains quartiers de New York, l'intervention policière n'est même plus possible. Les policiers ne peuvent qu'essayer de restreindre la prolifération du crack».

L'avocat de Chartrand, Me Gérard Soulière, a indiqué hier qu'il n'en appellerait pas de cette sentence, qui tient compte du temps déjà fait en détention préventive. Watson devra purger un mois de plus pour bris de condition alors qu'il était en liberté provisoire. Les deux avocats de la Défense, Me Soulière et Me Elizabeth Cortez, pour Watson, recommandaient six mois de prison.

Selon le juge Rouleau, les policiers de Montréal s'intéressent au crack, un dérivé de la cocaïne, depuis 18 mois. Montréal compte déjà 26 commerces de crack qui fonctionnent 24 heures sur 24.

Le juge a rappelé les arguments de l'avocat de la Couronne, Me Yves Paradis, selon lesquels le crack est un produit pur à 90 p. cent qui se prépare facilement. Il suffit d'ajouter à la cocaïne, sous l'action de la chaleur, du soda à pâte et de l'eau. En fumant cette drogue, l'effet est instantané et la première consommation entraîne la dépendance. Par contre, la durée de l'effet

est moins longue qu'avec la cocaïne. Cela prend donc plus de drogue.

Le juge a rappelé que les deux accusés avaient été arrêtés lors d'une série de perquisitions dans un commerce de crack situé rue de Longpré, dans le quartier Cartierville. Des agents américains de la Drug Enforcement Agency (DEA) avaient participé à ces perquisitions. Le commerce était situé dans une maison «tellement bien équipée» qu'elle comprenait un réseau de surveillance sur la rue pour interpellier les étrangers.

VOIR CRACK EN A 2



Accompagné de sa femme Lucille, Ed Broadbent a assisté hier en simple spectateur à l'inauguration du congrès de leadership du Nouveau Parti démocratique, à Winnipeg. C'est demain que les délégués doivent choisir un successeur au chef démissionnaire. PHOTO CP

Le Lac Meech embête le congrès du NPD

GILLES PAQUIN
envoyé spécial
La Presse À WINNIPEG

Le congrès du Nouveau Parti démocratique s'est ouvert hier à Winnipeg sur un profond désaccord entre les hautes instances du parti et les sept candidats au leadership, lorsque ces derniers ont unanimement rejeté une résolution de compromis appuyant l'Accord du lac Meech.

Cette résolution, sur laquelle les congressistes devaient être invités à se prononcer cet après-midi, avait pourtant fait l'objet de négociations intenses au conseil fédéral du NPD dans les jours précédant le congrès qui élargira samedi un successeur à Ed Broadbent. Elle a été retirée en catastrophe hier soir à la demande du Congrès du Travail du Canada. Le président des Travailleurs unis de l'automobile, M. Bob White, a déclaré qu'il n'y avait donc plus de résolution et que le congrès allait être obligé d'en formuler une lors de l'assemblée générale. Il s'est dit incapable de trouver une formule répondant aux attentes des leaders neo-démocrates de l'Ouest et du Québec.

Instance suprême du parti entre les congrès, le conseil avait concocté un texte visant à satisfaire les adversaires et les tenants de l'Accord. Il pressait le congrès d'accepter l'entente actuelle, tout en s'engageant à poursuivre sa lutte pour obtenir ensuite d'autres modifications constitutionnelles donnant satisfaction aux femmes et aux autochtones.

Cette fragile construction a volé en éclats lors de la session de discussions en après-midi entre les sept candidats et les délégués. L'un après l'autre, les aspirants à la direction du parti se sont prononcés contre l'Accord du lac Meech aux applaudissements de la salle.

Tout en se disant d'accord avec le concept de la société distincte du Québec, l'ancien premier mi-

VOIR NPD EN A 2

Des rebelles prennent le contrôle d'un centre de commandement aux Philippines

d'après AFP, UPI et Reuter
MANILLE

De violents combats ont éclaté ce matin à Manille autour du quartier général de l'armée philippine, où des soldats rebelles étaient aux prises avec des unités fidèles à la présidente Corazon Aquino, confrontée à la sixième tentative de putsch depuis son accession au pouvoir, en février 1986.

Les forces loyalistes résistaient, mais, selon des journalistes présents sur les lieux, les soldats rebelles ont pris le contrôle du centre de commandement logistique

de l'armée au sein même du quartier général, à la base militaire d'Aguinaldo.

Des avions pilotés par des rebelles ont également attaqué le siège des forces armées philippines, provoquant un incendie.

Les rebelles ont progressé jusqu'à quelques centaines de mètres de l'endroit où le ministre de la Défense Fidel Ramato et le chef des forces armées Renato de Villa s'efforçaient de rassembler leurs hommes pour lancer une contre-attaque.

Les rebelles, qui contrôlent d'ores et déjà trois bases militaires de Manille, ont aussi pris le contrôle des bâtiments de deux

chaînes de télévision et ferme l'aéroport international de Manille.

Selon plusieurs stations de radio de Manille, dix personnes au moins auraient été tuées et de nombreuses autres blessées lors de ces attaques.

Dans une allocution télévisée diffusée en pleine nuit, à 4 h 30 locales, Mme Aquino s'est engagée à écarter la nouvelle tentative de putsch dirigée contre son régime et a demandé au peuple de la soutenir, en faisant allusion à une éventuelle manifestation de soutien.

«Nos forces ont la situation en main», a-t-elle déclaré en souli-

gnant que les officiers supérieurs lui demeuraient loyaux. «Nous écarterons une fois de plus cette tentative indigne. Je demande à notre peuple de soutenir notre démocratie dans ce défi qui nous est lancé. Je demande à notre peuple de rester en alerte. Je ferai appel à vous si la nécessité historique de démontrer le pouvoir du peuple se présentait à nouveau.»

Moins de trois heures après l'intervention de la présidente, des pilotes rebelles bombardèrent à trois reprises le palais présidentiel de Malacanang. Un porte-parole de la présidence a déclaré que Mme Aquino n'était pas à

VOIR REBELLES EN A 2

La police amérindienne ne donne pas suite aux trois mandats signifiés par la Sûreté

MARIE-CLAUDE LORTIE
et MARCEL LAROCHE

Plus de 24 heures après que la Sûreté du Québec eut remis aux Peace Keepers, forces de l'ordre de la réserve mohawk de Kahnawake, des mandats d'arrestation visant les trois organisateurs du «Super bingo», ceux-ci ne s'étaient toujours pas présentés à la police.

La SQ a en effet émis mercredi des mandats d'arrestation visant Earl Francis Cross, 44 ans, Selma Delisle, 44 ans, et Cliff Diabo, 46 ans, têtes dirigeantes du bingo controversé qui se tient chaque samedi depuis octobre dernier dans une salle de plus de trois millions de dollars, sise en bordure de la route 138, à Kahnawake, au sud-ouest de Montréal.

Depuis le début de leurs activités, les organisateurs du «Super-bingo» contreviennent à la loi car ils n'ont pas de permis de la Régie des loteries du Québec. Mais ce n'est que mercredi que la SQ a ouvertement réagi à cette «loterie illégale» en procédant à la saisie de l'un des prix offerts à ce bingo, une Plymouth Sundance 1990 d'une valeur de 18000\$.

Mme Murielle Sauvé, une Mohawk qui vit maintenant à Lachine, a confirmé hier au téléphone qu'elle était bien l'heureuse propriétaire du véhicule, mais elle n'a pas voulu commenter la saisie. Elle a préféré laisser la parole à son avocat, Me Marc David, qui n'a pu être joint hier soir. Mme Sauvé a en outre reçu l'ordre de comparaître au Palais de justice de Longueuil le 13 décembre prochain, pour avoir participé à une «loterie illégale».

Du même coup, la SQ a décidé d'émettre des mandats d'arrestation contre trois des organisateurs qui devront éventuellement répondre des accusations se rapportant à l'article 206 du code pénal traitant des loteries et jeux de hasard.

Au cours d'une brève entrevue accordée à La Presse, à leur sortie d'une réunion d'urgence tenue hier après-midi au local du conseil de bande de la réserve amérindienne, le chef Joseph Montour et son assistant Warren White, des Peace Keepers de Kahnawake, se sont montrés peu loquaces. «Aucune décision n'a encore été prise et je doute que des développements surviennent aujourd'hui», a commenté M. Montour, qui n'avait pas encore exécuté les mandats d'arrestation émis par la SQ.

VOIR MANDATS EN A 2



Cliff Diabo

PHOTO JEAN GOURIL, La Presse

Dépôts garantis
15 mois
11 3/4%
intérêt à l'échéance
5 000 \$ minimum

NE FAITES PAS LES CHOSES À MOITIÉ!
Près de la moitié de vos revenus d'intérêt vont à l'impôt, alors...
INVESTISSEZ DANS UN REÉR DU TRUST GÉNÉRAL LE PLUS TÔT POSSIBLE.

TAUX BONI + 1/4%
En contribuant dans un nouveau REÉR ou en transférant le votre au Trust Général au plus tard le 31 décembre 1989.

Laval: 682-3200
Pointe-Claire: 691-6670
Ville Mont-Royal: 341-1414
Outremont: Vincent d'Indy: 395-3265
Côte Saint-Luc: 722-4777
Mtl: Université: 871-3293
Mtl: Place Ville Marie: 661-8383
6995, boul. Gouin O.: 743-1515
Angou: 359-4703
LaSalle: 504-6730
Brossard: 465-2300
St-Lambert: 459-9536

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!
TRUST GENERAL
Tous sujets à changement

Un policier de la SQ abat un jeune suspect lors d'une perquisition

MARIE-CLAUDE LORTIE

Un homme de 24 ans, atteint d'un coup de feu en pleine figure lors d'une opération de l'escouade des meurtres de la Sûreté du Québec dans l'est de la ville, en début de soirée hier, a succombé à ses blessures, moins de deux heures plus tard.

Le drame s'est produit peu après 17 h, au 2518 est, rue Sainte-Catherine. Les forces de l'ordre provinciales avaient pour mandat de perquisitionner chez la victime dans le cadre d'une enquête sur un trafic de stupéfiants. La police de la CUM, chargée

d'enquêter sur cette affaire impliquant un agent des forces provinciales, a fait savoir hier soir que le coup de feu a été tiré lors d'une «bousculade» entre un agent de la SQ et la victime. Elle n'a pas précisé qui a tiré le coup de feu dont la victime a été atteinte en plein visage. Elle n'a pas dit non plus si la victime était armée. D'après la police de la CUM, cette altercation s'est produite dès que le premier agent de l'équipe de la SQ s'est identifié auprès du «suspect», en haut de l'escalier menant à son appartement. Les deux hommes ont ensuite dégringolé au bas des marches. Le jeune homme a été conduit à l'hôpital Saint-Luc où il est mort

vers 18 h 45. L'agent de la SQ a lui aussi été conduit à l'hôpital, à Notre-Dame dans son cas, où il a été examiné.

Quelques instants après le drame, les passants rue Sainte-Catherine regardaient avec dégoût l'immense flaque écarlate témoignant de la tragédie.

Alors que les agents de la section des homicides de la police de la CUM s'affairaient à l'intérieur de l'appartement, un homme s'est présenté à la porte. La Presse lui a demandé s'il connaissait les gens habitant cet appartement. Il a répondu affirmativement, sans hésiter, avant de presser sur la sonnette. Quand on lui a ouvert

la porte et qu'il a vu la mare rouge s'étalant partout sur le seuil de la porte et les marches, il a tourné les talons, lançant un juron retentissant, et est reparti sans desserrer les lèvres.

Dans les commerces des alentours, toutes les personnes interrogées par La Presse se sont empressées de dire qu'elles ne savaient rien de cette histoire et ne connaissaient rien de la victime.

Au salon de coiffure adjacent à l'appartement de la victime, on a affirmé n'avoir rien vu. C'est à peine si on a entendu quelques bruits, a-t-on dit sur un ton qui ne laissait pas de place à plus de discussion.



Trainée de sang, rue Sainte-Catherine, près d'Iberville... PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Arrêté en rapport avec le meurtre de deux vieillards

MARCEL LAROCHE

Un jeune homme de 22 ans, de Pointe-aux-Trembles, a été appréhendé hier après-midi par les enquêteurs de la SQ qui le soupçonnent d'avoir sauvagement assassiné un couple de vieillards, il y a une douzaine de jours, à Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier. L'individu dont l'identité ne peut être dévoilée pour le moment était toujours interrogé hier soir par les policiers de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal. Les enquêteurs seraient en mesure de le relier avec le double assassinat de Georges et Cécile He-

roux, âgés respectivement de 84 et 77 ans, dont les corps ont été retrouvés le 20 novembre, dans la cuisine de leur modeste résidence, au 3231 rang Petit-Sainte-Catherine, à Saint-Cuthbert. Les deux victimes avaient été abattues de projectiles d'arme à feu. L'assassin avait de toute évidence liquidé de sang-froid ses deux innocentes victimes dans l'unique but de les déposséder de leurs économies pouvant se chiffrer à quelques milliers de dollars.

Le jeune suspect qui serait le fils de la nièce de l'une des victimes devrait comparaître dès ce matin, au Palais de justice de Joliette, pour répondre à une accusation de meurtre prémédité.

Demain dans La Presse

- Économie:** Quelles sont les conséquences du libre-échange sur l'économie canadienne? Claude Picher fait le bilan de la première année du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.
- Habitat:** C'est le temps d'acheter une maison: neuve selon Robert Dubois qui explique comment la conjoncture est favorable aux acheteurs.
- Tourisme:** Pour tout savoir sur les stations de ski du Québec, du nombre de pistes au prix des billets de remontée, il faut lire le cahier Vacances-Voyage préparé par Martial Dassylva.
- Musique:** Charles Dutoit quittera-t-il Montréal? Claude Gingras dévoile les résultats de son enquête dans le cahier Arts et Spectacles.

La Quotidienne à trois chiffres **561**
Tirage d'hier à quatre chiffres **7699**

LA MÉTÉO

Vendredi 1^{er} décembre 1989

Québec			États-Unis					
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Aujourd'hui			
-22	-14	Ensoleillé	Boston	-8	3	N.-Orléans	-4	12
-14	-10	Ensoleillé	Buffalo	-1	1	Pittsburgh	-4	1
-20	-12	Ensoleillé	Chicago	-4	7	S. Francisco	6	17
-16	-12	Ensoleillé	Miami	18	25	Washington	-3	10
-18	-12	Ensoleillé	New York	-1	6	Dallas	5	11
-18	-12	Ensoleillé						
-20	-14	Ensoleillé						
-18	-14	nuageux						
-14	-12	Ensoleillé						
-14	-12	Ensoleillé						
-14	-12	Ensoleillé						
-14	-12	Ensoleillé						

Canada			les capitales					
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Aujourd'hui			
-10	9		Amsterdam	-5	0	Madrid	8	14
-10	3		Athènes	3	8	Moscou	-15	-15
-11	1		Acapulco	24	31	Mexico	7	23
-8	4		Berlin	0	4	Oslo	-5	-1
-8	4		Bruxelles	-3	5	Paris	-2	5
-4	1		Buenos Aires	18	27	Rome	-2	13
-4	1		Copenhague	-2	4	Seoul	-6	2
-19	-8		Osaka	1	5	Stockholm	-2	3
-19	-8		Hong Kong	13	19	Tokyo	8	13
-11	-5		Le Caire	15	24	Trinidad	26	30
-11	-5		Lisbonne	12	17	Vienne	-4	0
-14	-10		Londres	1	9			
-16	-4							

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

REDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITE 285-6892
Grandes annonces 285-6900

ANNONCES CLASSEES 285-7111
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.

GRANDES ANNONCES 285-7202
National, Télé-Press 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Assemblée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Coursier de la deuxième classe» - Enregistrement: numéro 1400-Port de retour garanti, (USPS035692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

Vendredi 1^{er} décembre 1989

48-5-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

CRACK

Trafic de crack: la Cour sévit

Depuis que le crack est entré dans ce quartier montréalais, la violence et la criminalité ont augmenté de plus de 60 p. cent. Selon les statistiques, le nombre de vols qualifiés à Cartierville a augmenté de 65,4 p. cent en 1989 par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble de la CUM, la croissance des vols qualifiés était de l'ordre de 11 p. cent.

Me Soulière, dans ses arguments avant le prononcé de la sentence, avait plaidé la faible quantité de drogue et le fait que Watson n'a aucun antécédent judiciaire. Pour Me Paradis, qui suggérerait une peine minimale de deux ans, le fait que les quantités étaient minimes n'avait aucune importance. Le commerce du crack se fait en petites quantités.

«Les juges ne sont pas des êtres désincarnés, a dit hier le juge Rouleau. On peut faire le partage entre les éléments alarmistes et la réalité. Le trafic de la cocaïne est responsable des crimes avec violence. Cette nouvelle forme de cocaïne oblige les tribunaux à agir.»

L'autre attrait du crack, a poursuivi le juge, est son faible prix. Il en coûte environ 10\$ pour se procurer 0,1 gramme de crack. Les usagers, qui ont une dépendance à cette drogue, deviennent souvent des fabricants qui, par la suite, fument leurs profits. Ces petits artisans créent à leur tour de petits usagers... □

NPD

Le Lac Meech embête le congrès du NPD

nistre de Colombie-Britannique et candidat en lice, M. Dave Barrett, a déclaré que l'Accord devait cependant être modifié antérieurement pour tenir compte de ces vieilles réclamations.

«En ce qui me concerne, c'est maintenant qu'il n'y a pas d'accord», a lancé M. Barrett, ajoutant du même souffle qu'il voulait également assurer la protection des normes pan-canadiennes en matière de législation sociale.

Où donner de son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Montréal: Groupe immobilier Louis-Dreyfus, hall d'entrée, 1981, rue McGill College, de 10 h à 16 h;
- à Lacolle: Centre Léonard-Ryan, 10, rue Sainte-Marie, de 14 h à 20 h;
- à Brossard: Club Optimiste Notre-Dame-de-Brossard et l'Association des Marchands, Place Brossard, 3200, boulevard Lapinière, local 12, de 14 h 30 à 20 h 30.

Correctif

Dans la chronique «Les bons achats de la semaine», publiée en page E 8, mercredi, sous Proviso, il aurait fallu lire: pommes McIntosh Qué., sac 4 lb, 1,99\$ au lieu de 0,99\$.

Rectificatif

À cause d'un incident d'ordre technique survenu à l'étape de la correction du texte, une citation attribuée au président du comité sénatorial sur le projet de loi C-21, le sénateur Jacques Hébert, a été rapportée erronément dans notre édition d'hier. Il aurait fallu lire que le sénateur estimait devoir être «impartial», et non «partial». Nos excuses.

Cette position a aussitôt été reprise par la favorite dans la course au leadership, Mme Audrey McLaughlin, qui a également obtenu l'appui des congressistes en rappelant qu'elle avait voté contre l'Accord lors de son adoption à Ottawa.

Cette déchirure annonçant le rejet probable du compromis tricoté par les dirigeants du parti a semé la consternation dans la petite délégation québécoise.

«Il y a une limite au nombre de claques sur la gueule que nous pouvons prendre», a commenté sur un ton dépité l'ex-candidate du parti dans Outremont et déléguée de cette circonscription, Mme Louise O'Neil.

«Nous n'avons pas l'impression qu'il y a ici une volonté d'ouverture envers nous, sauf au conseil fédéral qui a finalement accepté de garder le Québec dans le parti», a ajouté Mme O'Neil.

Joignant le geste à la parole, Mme O'Neil a décroché le macaron d'Audrey McLaughlin qu'elle arborait à son tailleur pour le mettre dans sa poche.

Elle a admis qu'elle ne savait plus trop pour quel candidat voter.

«Lors du débat sur le Lac Meech, les Broadbent, Ray, Lewis et White viendront appuyer la résolution du conseil, ce qui évitera que nous soyons totalement isolés, mais je doute fort qu'ils puissent renverser le fort courant anti-Lac Meech», a conclu Mme O'Neil.

Faisant face au même dilemme, son collègue de Notre-Dame-de-Grâce, M. Pierre Rochette, a dit qu'il se résoudrait peut-être à appuyer la candidature de Mme McLaughlin, mais sans se faire d'illusion sur l'avenir du parti au Québec.

«Les Québécois se sentent ici comme des Allemands de l'Est invités au congrès du Parti communiste et obligés de choisir le plus démocrate d'entre eux pour en faire leur nouveau chef», a dit M. Rochette.

Les 79 délégués du Québec se sont donné rendez-vous ce matin pour faire le point sur les candidats et sur l'utilité de voter en bloc, mais il leur reste peu d'espoir d'influencer le choix des quelque 2 200 autres participants.

Malgré la feu qui couve dans les rangs, les néo-démocrates ont rendu hommage en fin de journée à leur chef démissionnaire Ed Broadbent, faisant pour l'occasion front commun dans l'hommage émuvant à celui qui a dirigé le parti pendant 15 ans. □

REBELLES

Des rebelles prennent le contrôle d'un centre de commandement l'intérieur du palais lors de l'attaque, mais qu'au moins 12 ministres s'y trouvaient. «Mme Aquino est saine et sauve à son domicile», a-t-il précisé.

Un journaliste présent a déclaré que des trois avions T-28 avaient plongé à plusieurs reprises sur le palais. Des gardes ont riposté en ouvrant le feu sur les assaillants, qui ont ensuite été pris en chasse par des Phantom pilotés par des hommes fidèles à Aquino.

D'autre part, les rebelles ont pris le contrôle d'une base aérienne stratégique située dans le centre du pays.

On précise que les mutins, retranchés dans la province de Suri-gao, se sont rendus en bateau jusqu'à la ville de Cebu et ont pris possession de la base aérienne de Mactan, qui jouxte l'aéroport international vers lequel les vols internationaux à destination de Manille avaient été détournés après la fermeture de l'aéroport de Manille.

Le ministre de la Défense Fidel Ramos et le chef d'état-major des forces armées, le général Renato de Villa, ont assuré la présidente de leur soutien à la constitution démocratique du pays. M. Ramos a accusé l'ancien colonel Honasan d'être responsable des événements. Gringo Honasan, après avoir soutenu la présidente Aquino pour renverser la dictature Marcos, avait été le meneur sur le terrain de la plus grave tentative de coup d'Etat, qui avait fait 53 morts et plus de 300 blessés dans Manille en août 1987. M. Honasan, évadé depuis l'an dernier de sa prison, aurait voulu «établir une junte», selon des sources militaires.

Le cardinal Sin, influent archevêque de Manille, et l'un des soutiens permanents de la présidente, est également monté en ligne pour demander «d'éviter un bain de sang» et de «respecter les autorités constituées». Washington a condamné la tentative de coup d'Etat et menacé de couper l'aide américaine si les troupes rebelles renversaient le gouvernement. Ottawa a fait parvenir un message d'appui à la présidente Aquino. □

MANDATS

La police amérindienne ne donne pas suite aux trois mandats de la SQ

Les commentaires ont été beaucoup plus filtrés par le chef du Conseil de bande, Joe Norton, qui a refusé de discuter en entrevue de ce sujet.

D'autre part, Cliff Diabo, l'un des trois Amérindiens contre lequel pèse un mandat d'arrestation, vaquit normalement à ses occupations au Bingo Hall de Kahnawake lorsque La Presse l'a rencontré hier après-midi.

«C'est par les médias que j'ai appris ce matin l'existence d'un mandat d'arrestation contre moi. Personne n'est encore venu nous voir, les deux autres organisateurs et moi. Je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit avant d'en avoir discuté avec le chef traditionnel», a déclaré Diabo.



Earl Francis Cross, l'un des organisateurs du Super Bingo «illégal» photographié récemment au Bingo Hall de Kahnawake.

Montréal accorde un prêt de 9,9 millions\$ (sans intérêts) à la société Chaussegros-de-Léry Inc.

RICHARD FORTIN

Montréal accordera un prêt sans intérêts de 9,9 millions\$ remboursable en 15 ans à la société Chaussegros-de-Léry Inc. pour la réalisation d'un stationnement de 1 100 places sur le site du chantier voisin de l'Hôtel de ville. Le conseil municipal a aussi adopté hier soir un règlement prévoyant la vente du terrain appartenant à la ville au promoteur pour 3,5 millions\$ (payable en cinq versements) et a entériné le projet de bail de location à la ville des bureaux du futur immeuble pour 5,7 millions\$ par année pour une durée de 20 ans.

Le projet évalué à 70 millions\$ a été très fortement critiqué par les conseillers de l'opposition qui s'expliquaient mal pourquoi Montréal n'est pas seul maître d'oeuvre du complexe immobilier. Le Complexe Chaussegros-de-Léry, qui comprendra 111 condominiums, 17 000 pieds carrés d'espace commercial et plus de 200 000 pieds carrés d'espace à bureaux loués par la ville, est financé à part égale par la Société immobilière du patrimoine architecture (SIMP), la Fiducie Métropolitaine du Canada et le groupe Longpré. «Non seulement la ville sub-

ventionne-t-elle le transport automobile aux dépens du transport en commun, a déclaré le conseiller dissident Pierre Goyer, mais elle offre des conditions de paiement inégales à un promoteur sans avoir la moindre assurance de retirer un jour des profits de l'entreprise.»

De son côté, le conseiller Marcel Sévigny a insisté sur les contradictions de l'administration municipale en ce qui concerne les subventions à l'habitation.

«Alors que les organismes sans but lucratif financent des logements sociaux doivent payer des intérêts sur leurs prêts à partir de la 4^{ème} année, Chaussegros-de-Léry n'est pas soumis aux mêmes exigences. C'est une bonne indication des priorités de l'administration», a-t-il souligné. M. John Gardiner, membre du comité exécutif, a défendu le projet en soulignant qu'il était essentiel pour la mise en valeur de l'Hôtel de ville. «Nous pourrions fermer trois sites de stationnements et aménager une place publique derrière l'Hôtel de ville, a-t-il affirmé. Nous prévoyons que le complexe sera rentable d'ici 8 ans. C'est un bon investissement.» La fin de la première phase des travaux est prévue pour l'automne 1991.

Il y a 18 mois, Joël Le Bigot était condamné pour vol à l'étalage

MICHELE OUIMET

« J'étais chez moi, en vacances, a raconté hier l'animateur vedette de la radio de Radio-Canada, Joël Le Bigot. J'écoutais tranquillement la radio et, comme toujours, je changeais fréquemment de poste. Tout à coup, j'ai entendu la nouvelle. On ressortait cette vieille histoire dont j'ai oublié beaucoup de détails. J'étais attristé. »

Cette « vieille histoire » remonte au mois de mai 1988. Joël Le Bigot avait alors été accusé d'avoir volé une bouteille de vin dans un magasin de la Société des alcools de LaSalle. Deux mois plus tard, il comparait en Cour municipale et plaquait coupable. Il a payé une amende de 150 \$.

« Je ne vais pas très bien, a confié Joël Le Bigot. Cette « étourderie » relève du domaine privé. Tout s'est passé dans les normes. Je n'ai profité d'aucun passe-droit. Il n'y a aucune raison pour que quiconque se mêle de ce qui se passe dans ma vie. »

M. Le Bigot est en vacances jusqu'à lundi mais il a demandé à ses patrons d'être en ondes ce matin. « Je veux faire une mise au point avec mes auditeurs, a-t-il expliqué. Il existe un lien d'affection qui nous unit. Je veux qu'ils évaluent toute l'absurdité de cette affaire. Je ne sais pas encore ce que je vais leur dire mais je n'ai pas le tract. »

« Les ondes ne devraient pas être utilisées de cette façon, a poursuivi M. Le Bigot. Comment les gens peuvent-ils être capables d'une telle méchanceté ? »

Ses collègues l'ont appuyé. « Mes amis m'ont persuadé de ne pas donner trop d'importance à cet événement. C'est difficile à vivre. J'essaie de placer cette histoire en perspective. Dans la vie de chacun, il arrive des choses discutables. C'était une fantaisie pas très correcte. »

Le directeur des relations publiques de Radio-Canada, Jean-Marc Lefebvre, a déclaré hier que cette affaire relevait strictement du domaine privé. « Ça ne regarde pas Radio-Canada, a-t-il expliqué. Cet événement remonte au mois de mai 1988. Deux longs étés se sont passés depuis. »

Radio-Canada a contacté Joël Le Bigot hier. « Nous voulions le rassurer et nous lui accordons toute notre confiance, a affirmé M. Lefebvre. Nous respectons la vie privée de nos employés. Que ce soit du vin blanc ou du vin rouge ne nous intéresse pas. »

Quatre ex-conseillers du RCM fondent un nouveau parti

MICHELE OUIMET

■ A moins d'un an des élections municipales à Montréal, quatre ex-conseillers du RCM ont décidé de créer un nouveau parti politique qui verra le jour au début de l'année 1990. Sam Boskey, qui a démissionné hier de son poste de conseiller du RCM pour siéger comme indépendant, ainsi que Pierre-Yves Melançon, Pierre Goyer et Marvin Rotrand, formeront le noyau de cette nouvelle formation politique qui porte, pour l'instant, le nom de Coalition démocratique de Montréal.

Ces quatre conseillers, qui siègent comme indépendants à l'Hôtel-de-ville, reprochent à l'administration Doré d'avoir éliminé les discussions au sein du RCM. « Le RCM, a déclaré hier Sam Boskey, n'existe plus comme mouvement politique. »

« Nous discutons actuellement avec des groupes de citoyens, des représentants des

milieux populaires et syndicaux et, en janvier ou février 1990, nous devrions être en mesure d'annoncer la formation d'un nouveau parti politique », a expliqué Pierre-Yves Melançon.

Ce nouveau parti reviendrait à la philosophie de base du RCM: démocratisation, décentralisation du pouvoir, défense de certains droits sociaux, défense de l'environnement et politique anti-raciste.

Selon Sam Boskey, une certaine grogne régnerait dans les rangs des conseillers du RCM. « Je sens une déception, a-t-il affirmé. Des rumeurs laissent croire que des conseillers pourraient quitter le RCM pour se joindre au Parti municipal de Montréal (PMM) qui forme l'opposition officielle. »

Mais pas question pour Sam Boskey et les trois autres de grossir les troupes du PMM. « Ce n'est pas un parti mais un groupe privé, a affirmé Sam Boskey. Ils n'ont même pas de programme. »

Il existe actuellement trois partis politi-

ques sur la scène municipale montréalaise, soit le RCM, le PMM et le Parti Civique (PC). Les deux conseillers du PC, Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau, ont claqué la porte dernièrement pour rejoindre les rangs du PMM.

Réactions au budget

Le PMM a fustigé hier, en conférence de presse, le bilan budgétaire de l'administration Doré depuis son arrivée au pouvoir. « Désastreux, décevant, trompeur, vous avez le choix des termes », a déclaré le leader de l'opposition, Nick Auf der Maur.

« Cette administration n'a aucune vision, a poursuivi M. Auf der Maur. Elle refuse de faire face à la réalité et compromet l'avenir économique de Montréal. C'est une ville sans pilote, sans gouvernail. »

Au milieu d'un fouillis de chiffres, le PMM a déploré l'augmentation du fardeau fiscal sur le dos des entreprises, rendant Montréal moins attrayante pour les investisseurs. L'opposition a également pointé

du doigt les dépenses « extravagantes » de l'administration Doré, plus de 222 millions \$, en sus de l'inflation, depuis 1986. Elle a aussi rappelé la hausse de 23,8 p. cent des salaires des conseillers municipaux.

Les taxes foncières, résidentielle et commerciale, ont augmenté de 30,8 p. cent depuis 1986, selon l'opposition, et la taxe d'affaires, de 26,2 p. cent. Toutefois, reconnaît l'opposition, l'inflation a été, pour la même période, de 22 p. cent. Pour sa part, la taxe d'eau et service a subi une hausse de 63,8 p. cent depuis 1986.

« La population de Montréal diminue, a souligné Nick Auf der Maur. La classe moyenne fuit la ville pour se réfugier dans les banlieues, et l'administration Doré continue à hausser les taxes. »

L'ex-conseiller municipal du RCM, Frank Venneri, a annoncé, par la même occasion, son ralliement au PMM, ce qui porte à quatre le nombre de conseillers de ce parti à l'Hôtel de ville.

L'assassin de Michelle Perron était assis au volant

C'est ce qui ressort du témoignage d'un expert en projection de taches de sang, au procès de Gilles Perron

YVES BOISVERT

■ Au cinquième jour du procès de Gilles Perron, 49 ans, accusé de meurtre de sa femme, le jury a entendu un témoin important, hier: M. François Julien, biologiste et « expert en projection des taches de sang » au Laboratoire de police scientifique de Montréal.

M. Julien a examiné attentivement l'intérieur de la voiture de Mme Perron, deux jours après le meurtre et, en notant la façon dont les (nombreuses) gouttes de sang sont disposées dans la voiture, il a pu tirer une série de conclusions très importantes sur la façon dont le crime s'est déroulé.

Premièrement, a déclaré l'expert, la portière du côté passager était fermée au moment où Mme Perron a été poignardée. En effet, le biologiste a relevé de nombreuses gouttes de sang sur le bas de la portière du passager, gouttes qui faisaient partie du « patron d'ensemble » des gouttes dans la voiture.

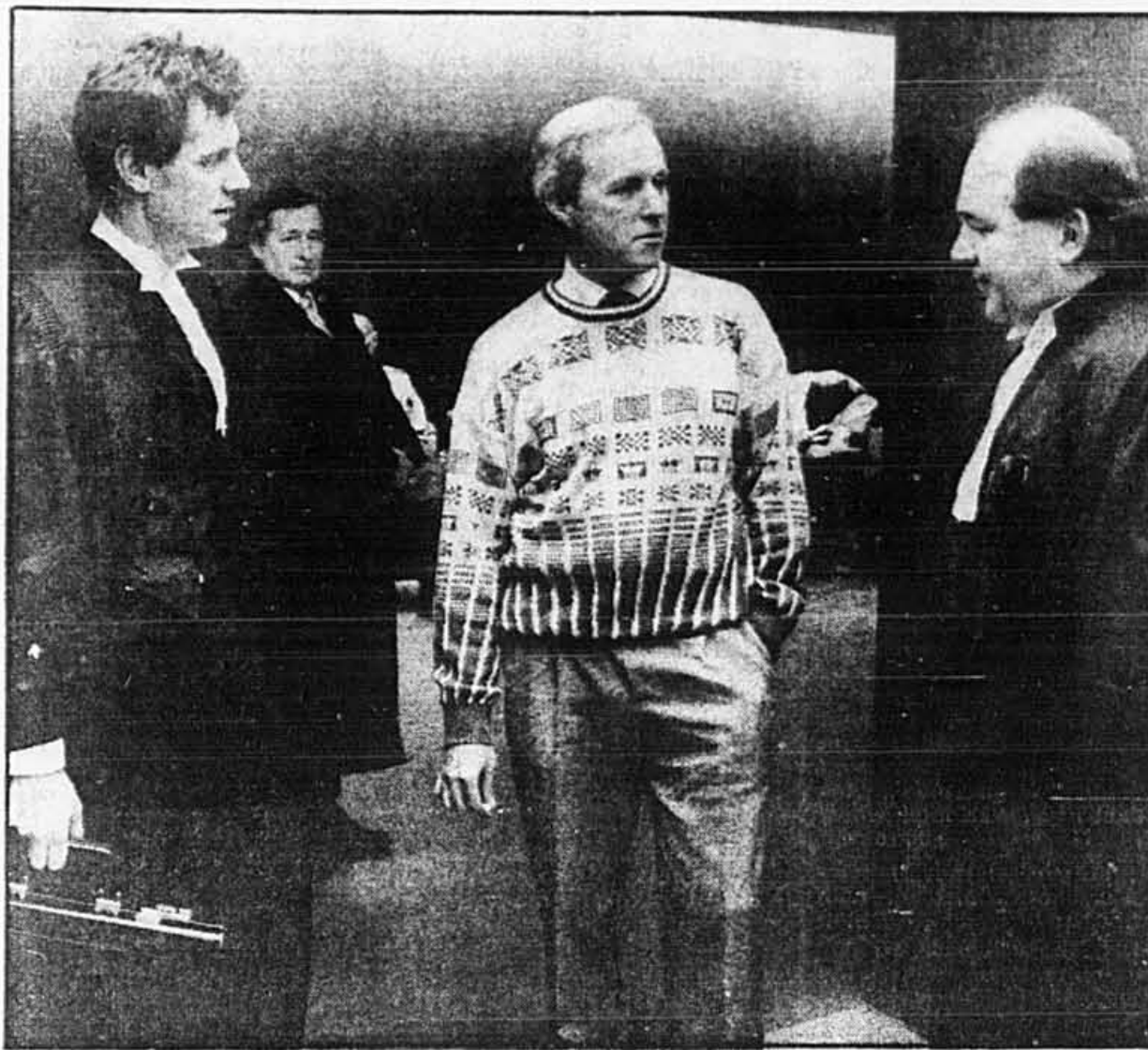
D'autre part, il est permis d'affirmer avec certitude, de par le « dessin » des gouttes de sang, que Mme Perron, quand elle fut poignardée à mort, avait le corps coincé entre les deux sièges avant, l'épaule droite vers le sol, la tête un peu derrière les sièges, le visage côté passager.

À la lumière de la répartition du sang dans la voiture (surtout du côté passager, en arrière), il est permis de croire que l'assassin se trouvait sur le siège du conducteur. Chose certaine, en tout cas, le corps de la victime (retrouvée assise sur le siège du passager) a été déplacé après les coups.

Signalons que, de tous les témoins qui ont vu M. Perron le soir du meurtre, aucun n'a vu la moindre tache de sang sur lui.

Perron témoigne

Le jury a également pris connaissance hier de la version des événements donnée aux policiers



Gilles Perron discute avec ses avocats, Mes Jean Dury (à gauche) et Daniel Rock.

par le réalisateur de Radio-Canada le soir du meurtre, le 15 décembre 1987.

« Entre 16 h et 16 h 30, avait déclaré Perron, je travaillais à Radio-Canada, boulevard Dorchester, à Montréal. Je me suis dirigé vers Laval, au centre commercial Galeries Papineau. Je voulais acheter un cadeau à ma femme pour Noël. Là, ma voiture a fait défaut.

« J'ai stationné au centre commercial et j'ai ouvert le capot. Là, elle ne fonctionnait plus. Je me suis alors dirigé à pied à la clinique Concorde, où travaille ma femme, Michelle. »

« Au moment où j'arrivais à la porte de côté de la clinique, celle qui fait face au stationnement, j'ai aperçu Michelle qui s'en venait. Je l'ai rencontrée à l'exté-

rieur de la clinique. Je lui ai dit que j'avais eu une panne et qu'il y avait un garage pas loin. Viens me mener et je vais la laisser pour réparation. »

« On se dirige vers la voiture de ma femme. Elle ouvre son auto et la fait démarrer avec ses clés à elle. Elle sort deux balais et m'en donne un. C'est-à-dire: elle sort un balai, me le donne et va en chercher un autre. »

(Soulignons que deux balais ont été retrouvés à l'intérieur de la voiture de Mme Perron.)

« Là, on balaye l'auto. À un certain moment, je remarque que la porte du conducteur est verrouillée. Elle dit: 'Hon!' Je lui ai dit: 'C'est pas grave, j'ai mes clés.' »

« J'ai fouillé dans mes poches et j'ai réalisé que je ne les avais pas. C'est peut-être à ce moment-là que ma femme m'a dit que la porte du côté passager était entrouverte. On a essayé de l'ouvrir sans succès. »

« J'ai alors décidé d'aller chercher mes clés dans mon véhicule au centre commercial. Je me suis donc dirigé là. En arrivant à mon auto, j'ai essayé de la faire démarrer et elle a démarré. Je me suis dirigé vers le stationnement où était ma femme. Je me suis stationné près d'elle. Je me souviens avoir vu sa bourse et des effets de sa bourse par terre. Je ne me souviens pas si la porte était ouverte ou fermée. »

« Là, j'ai vu l'image horrible. »

« Après, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé. J'ai l'impression d'avoir couru. »

Gilles Perron a fait cette déclaration aux sergents-détectives Jean-Claude Poulin et Fernand Lamarche, de la police de Laval, à leur bureau, entre 23 h 35 le soir du meurtre et 0 h 30 le lendemain. C'est le policier Lamarche qui l'a produite en preuve, hier après-midi.

M. Perron a ajouté ce soir-là que son mariage allait « très bien », que son épouse était une femme « à caractère », qu'elle n'avait aucun ennemi et qu'elle n'avait jamais été menacée. Selon M. Perron, sa femme se promenait « normalement » avec entre 150 \$ et 350 \$ sur elle.

Le soir du meurtre, de dire le sergent Lamarche, Perron n'était pas considéré comme « détenu ». On voulait l'interroger parce que c'est lui qui avait découvert le corps de sa femme.

Le procès se poursuit aujourd'hui.

Pour des seringues propres et des condoms, rien de tel que Cactus

SUZANNE COLPRON

■ Le jour, on ne la remarque pas. Le soir, elle attire comme des mouches les drogués en mal de seringues propres et les amants, de condoms.

C'est la porte de Cactus. Ouverte depuis quatre mois, au coin de Saint-Dominique et Charlotte, elle a d'abord vu passer quelques dizaines de clients par nuit. Maintenant c'est 150. Une nouvelle tête sur trois chaque soir... Des jeunes, des moins jeunes. Et de toutes les couleurs.

Cactus — Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues — lutte contre le sida. Financé à part égale par Québec et Ottawa, le centre vient de recevoir 30 000 \$ de plus pour finir l'année. Son budget initial de 294 000 \$? Défoncé.

« On pensait avoir du monde. Mais autant, jamais! » s'exclame Denise Lapalme, infirmière au CLSC Centre-Ville. « Il en vient deux fois plus qu'on prévoyait. » Pour survivre: réduction de quotas. De dix, le nombre de con-



Hier soir, les responsables de Cactus se sont déguisés pour faire connaître leur message dans les bars du centre-ville.

doms est passé à quatre. Maximum cinq seringues neuves contre cinq souillées.

À sa première visite, le client reçoit un numéro. On lui demande de noircir les cases d'un ques-

tionnaire. Date du jour, date de naissance, sexe, numéro de client, habitudes de consommation, usage de seringues, de condoms, fréquence des relations sexuelles, nombre de partenaires: tout est noté, compilé, analysé.

Ces opérations d'envergure seront menées en collaboration avec les services de police municipaux.

Encore cette année, l'Opération Nez Rouge offrira à partir du 8 décembre aux automobilistes ayant consommé de l'alcool son service de chauffeur privé et gratuit.

Safeway-chez-vous offre le même service toute l'année les jeudi, vendredi et samedi.

Les personnes intéressées n'ont qu'à composer le 289-9111 (Opération Nez Rouge) ou le 848-8600 (Safeway-Chez-Vous.)

Des étudiants engagés par l'Hôpital général de Montréal — qui s'occupe du volet recherche du projet — ramassent la papperasse par pleines poches au petit matin.

Les fois suivantes, le client complète seulement la première page du questionnaire. Date, naissance, sexe et numéro. On lui demande de remplir les deux autres pages une fois par semaine ou moins, pour vérifier si le travail d'éducation des infirmiers a porté fruit.

A-t-il changé ses habitudes de consommation? Passe-t-il toujours sa seringue à d'autres toxicomanes? La désinfecte-t-il avec de l'eau de javel? Autant de questions auxquelles l'Hôpital général de Montréal pourra répondre une fois complétée l'analyse des données, fin décembre ou début janvier.

En attendant, Mme Lapalme, coordonnatrice du projet, prévient: « La recherche c'est important. Mais notre but premier est de faire de la prévention et de l'éducation pour combattre le sida. Quand le client ne veut rien savoir du questionnaire ou qu'il a

oublié son numéro, on n'insiste pas... »

Mercredi soir, 22 h. Dans deux jours c'est la journée mondiale du sida. Les infirmiers — Suzanne et Michel — préparent avec le reste de l'équipe de Cactus une petite fête pour jeudi. Déguisés en capote, en seringue et en homme-sandwich, ils vont faire la tournée des grands ducs dans les bars du centre-ville, à l'est de Saint-Laurent. Au programme: distribution de condoms et de dépliant d'information.

Pendant que Suzanne s'affaire au téléphone dans une petite pièce qui sert de bureau, Michel répond aux clients derrière le comptoir. Il ne se passe pas cinq minutes sans que la porte s'ouvre sur la pièce éclairée au néon. « C'est une petite soirée tranquille », assure pourtant Michel. « Quatre-vingt personnes hier. C'est pas beaucoup pour un mardi... »

Les clients du Cactus entrent rarement seuls. Le plus souvent, ils viennent en groupe. Deux, trois ou quatre à la fois. Ils ont entendu parler de l'endroit par d'autres toxicomanes ou prosti-

tués. Rien à voir avec la clientèle du Dernier Recours, rue Sanguet. Le centre est ouvert sept jours par semaine, de 21 h à 4 h.

« Le 1209 Saint-Dominique? Je ne me souviens pas avoir reçu d'appels concernant cette adresse-là », assure le sergent Jacques Leblanc du poste 33, de la police de la Communauté urbaine de Montréal. « Il y a du va-et-vient, mais pas de flânage. »

Depuis quelques semaines, Mme Lapalme constate que les clients de Cactus parlent plus ouvertement de leurs problèmes de drogue. Ils sont aussi plus nombreux à demander une place dans un centre de désintoxication.

Un médecin et un infirmier de l'hôpital Saint-Luc sont disponibles deux demi-journées par semaine pour les rencontrer sans rendez-vous. Et le mardi après-midi, le centre offre un test de dépistage du sida.

Phase deux: achat d'un camion et distribution de seringues et de condoms dans certains quartiers de la ville.

Conducteurs en état d'ébriété, surveillez-vous!

■ Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal commence aujourd'hui sa campagne annuelle de vérification sélective en matière d'alcool au volant à l'occasion de la période des fêtes.

Diverses actions policières auprès des automobilistes seront effectuées par les agents des 24 districts du service de la police. Ils auront à leur disposition pour les assister dans la recherche des conducteurs en état d'ébriété des appareils portatifs de type « Alert » et « Alco Sur ».

Les contrevenants potentiels seront conduits aux poste pour y subir un alcootest.

La police de la CUM rappelle que les personnes prises en flagrant délit s'exposeront à des amendes importantes, à des périodes d'interdiction de conduire ou à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans!

De son côté, la Sûreté du Québec effectuera des contrôles sur les routes à partir de la mi-décembre. La SQ annoncera à l'avance les secteurs où des vérifications d'identité systématiques seront faites. Les policiers auront toute latitude de faire subir le test « Alert » aux conducteurs dont le comportement sera jugé « douteux ».

COMMENT ATTEINT-ON LA LIMITE LÉGALE POUR CONDUIRE (80 MG)?

NOMBRE DE CONSOMMATIONS*	HOMMES				FEMMES					
	125 lb 57 kg	150 lb 68 kg	175 lb 80 kg	200 lb 91 kg	250 lb 113 kg	100 lb 45 kg	125 lb 57 kg	150 lb 68 kg	175 lb 80 kg	200 lb 91 kg
1	34 mg	29 mg	25 mg	22 mg	17 mg	50 mg	40 mg	34 mg	29 mg	26 mg
2	69 mg	58 mg	50 mg	43 mg	35 mg	—	80 mg	68 mg	58 mg	50 mg
3	—	—	75 mg	65 mg	52 mg	—	—	—	—	76 mg
4	—	—	—	—	70 mg	—	—	—	—	—
5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* Une consommation: 1 bière de 12 onces ou 5 onces de vin de table ou 3 onces de vin apéritif (vin fortifié) ou 1 1/2 once de spiritueux

■ = ATTENTION vous avez dépassé la limite légale pour conduire

L'organisme élimine 15 mg / heure. Donc, il faut 5 h 20 pour neutraliser complètement 80 mg d'alcool.

Requête pour faire annuler la vente de Steinberg: les auditions commencent bientôt

PATRICK GRANDJEAN

Les auditions de la requête en injonction interlocutoire déposée par la section locale 500 des TUAC pour annuler la vente de Steinberg — acquis l'été dernier par la société Socanav et la Caisse de dépôt et placement — débiteront le 15 décembre, en Cour Supérieure, à Montréal.

Selon le syndicat, depuis cette transaction, la caisse est en situation de monopole dans le secteur de l'alimentation au Québec et contrevient à la loi fédérale sur la concurrence.

La caisse, qui possédait déjà des actions votantes de Provigo (10,5 p. cent) et de Métro-Richelieu (22 p. cent), a acquis avec Socanav 100 p. cent de Steinberg, a expliqué hier M. Tony Filato, secrétaire-trésorier du syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce.

«De plus, la caisse a conclu des arrangements avec d'autres actionnaires, notamment Unigesco qui possède 20 p. cent de Provigo. La caisse est présente aux trois conseils d'administration, et ses représentants peuvent se concerter pour faire augmenter les prix de l'épicerie et encaisser de plus gros loyers, car la caisse possède aussi de nombreux locaux et des centres commerciaux», a souligné M. Filato.

Par ailleurs, le syndicat des employés des magasins Steinberg estime que le nouveau propriétaire ne remplira pas la promesse faite par l'ancienne direction des sucurs Steinberg de maintenir au moins 50 magasins «corporatifs».

Actuellement, 29 des 106 magasins d'alimentation Steinberg sont franchisés. D'ici l'été prochain, de 30 à 35 autres le seront. Il ne resterait donc qu'une quarantaine de magasins «corporatifs». En outre, le programme de franchisage continuera les années suivantes, indiquait mercredi M. Michel Gaucher, président de Socanav et chef de la direction de Steinberg.

«Nous avons permis le franchisage, mais après plusieurs mois d'exploitation, nous avons remarqué que les nouveaux propriétaires utilisaient pour diminuer nos conditions de travail», a poursuivi M. Tony Filato. Le syndicat a déposé une quinzaine de plaintes au bureau du Commissaire général du Travail pour s'opposer aux modifications des régimes de travail dans autant de magasins franchisés de la province.

«Contrairement à Provigo ou à Métro-Richelieu, le franchisé Steinberg n'est pas le véritable employeur. C'est un gérant intéressé aux profits qui ne contrôle pas les comptes bancaires ou l'inventaire du magasin, mais seulement les relations de travail.

La quatrième grève générale des syndiqués d'Hydro-Québec s'est déroulée sans incidents

PATRICK GRANDJEAN

La quatrième grève générale de 24 heures des 14000 techniciens et employés de bureau et de métier d'Hydro-Québec s'est déroulée sans incidents, mis à part quelques altercations sur les piquets de grève, pendant que le sprint des négociations se poursuivait.

La police a dû intervenir à Montréal, Trois-Rivières et Thetford-Mines pour permettre aux non-grévistes d'entrer travailler.

Au Poste-des-Cantons, un poste d'interconnexion du réseau d'Hydro-Québec à celui de la Nouvelle-Angleterre, les inspecteurs de la société d'État ont découvert, en début d'après-midi, que la porte d'un boîtier de commande d'un disjoncteur avait été détruit, sans toutefois entraver son fonctionnement.

Selon un porte-parole d'Hydro-Québec, les vandales connaissent la configuration de ce poste, situé à 30 kilomètres de Sherbrooke. Une enquête a été ouverte.

Aucune panne majeure n'a été signalée sur le réseau d'Hydro-Québec dans la journée d'hier, et les services essentiels ont été assurés. Près de 150 abonnés étaient encore privés de courant en soirée. Dans la journée, des pannes mineures ont touché 2900 abonnés de la région de Québec.

«S'il y a 100 pannes, il y aura 100 équipes dépêchées sur les lieux, comme nous nous y sommes engagés devant le Conseil des services essentiels», a déclaré M. Luc Chabot, porte-parole du Syn-

dicat canadien de la fonction publique (FTQ).

A Valleyfield, une centaine de grévistes ont manifesté, hier matin, devant le bureau de comté du député libéral Serge Marcell. A Laval, à Rimouski et au Saguenay, le nombre de piqueteurs aux portes d'accès aux bureaux était supérieur aux dix prescrits par l'injonction obtenue par Hydro-Québec il y a une semaine. Le personnel non-gréviste a pu toutefois entrer sans incident.

Par contre, à Thetford-Mines, à Trois-Rivières et aux postes Jarry (secteur nord) et Fullum (secteur est) de Montréal, les policiers sont intervenus pour briser les piquets de grève plus fournis.

Ni le syndicat ni la direction de la Société d'État n'ont voulu faire de lien entre les incidents d'hier

et la menace de loi spéciale brandie la veille par la ministre de l'Énergie, Mme Lise Bacon.

Les négociations se sont poursuivies sans qu'il soit possible de savoir si elles avaient avancé. Les deux parties se sont, en effet, engagées à ne faire aucun commentaire sur le déroulement des négociations cette semaine, à la demande du conciliateur, M. Normand Gauthier.

M. Chabot a refusé de commenter «cette semaine», la déclaration de Mme Bacon qui précisait qu'avant l'ajournement des travaux parlementaires, à la fin décembre, Québec pourrait recourir à une loi spéciale si aucun règlement du conflit de travail n'est intervenu.

Par ailleurs, le Conseil des ser-

vices essentiels a approuvé hier l'entente, intervenue entre Hydro-Québec et ses syndicats en grève, qui prévoit notamment l'ajout de certains travaux prioritaires à la liste des services essentiels. Ces travaux consistent surtout à entretenir le réseau de câbles souterrains. Ils visent à éviter que les abonnés ne souffrent à cause de l'exercice de la grève, à l'approche des Fêtes et des grands froids.

La prochaine journée de grève générale des employés d'Hydro-Québec est prévue le 8 décembre et le mouvement de grèves régionales, contesté par la direction de la société d'État, toucherait l'île de Montréal la veille. Aujourd'hui, les grèves tournantes touchent les régions des Laurentides et de la Gaspésie.

La FTQ presse Québec d'intervenir dans la formation de la main-d'oeuvre

FRANÇOIS BERGER
QUÉBEC

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a pressé hier le gouvernement de Robert Bourassa d'intervenir le plus rapidement possible pour rapatrier d'Ottawa tous les pouvoirs et les fonds s'appliquant à la formation professionnelle.

«Il y va de l'avenir du Québec, qui risque d'être dépassé par les autres pays industrialisés» ou la formation de la main-d'oeuvre est mieux organisée, a déclaré hier le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, en marge du congrès de la plus importante centrale ouvrière québécoise.

«Nous sommes inquiets de l'attitude du gouvernement du Québec qui tarde à rapatrier toute la juridiction en matière de formation», a dit M. Daoust en dénonçant les tentatives d'Ottawa de s'approprier ce domaine.

Le gouvernement fédéral mettra sur pied l'an prochain une série de programmes de formation de la main-d'oeuvre financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage. La loi C-21 sur la réforme de l'assurance-chômage, désavouée par les syndicats, prévoit que les prestations seront réduites de 10 p. cent et que 800 millions \$ provenant de ces coupures seront affectés à la formation.

Ottawa impose des normes canadiennes en matière de formation, de telle sorte que le Québec ne reçoit que des «miettes», selon M. Guy Cousineau, président du Conseil du travail de Montréal, un organisme régional de la FTQ. La formation professionnelle doit être «collée sur la réalité québécoise», a-t-il précisé.

La FTQ propose que les employeurs consacrent

au moins un p. cent de leur masse salariale à la formation des travailleurs dans le nouveau contexte économique de concurrence internationale accrue et de libre-échange. Actuellement, les entreprises canadiennes consacrent moins de 0,5 p. cent de leur masse salariale à des programmes de formation des employés, incluant les cadres, indique un document déposé devant le congrès de la FTQ.

D'autre part, la centrale syndicale demande la création par Québec d'un ministère de l'Emploi qui s'occuperait de la formation professionnelle. Actuellement, trois ministères se «chicanent» sur cette question, a dit M. Daoust. Il s'agit des ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Si le gouvernement ne crée pas de ministère de l'Emploi, la FTQ veut au moins qu'un seul ministère, celui de la Main-d'oeuvre, ait la responsabilité de la formation.

La centrale dénonce l'absence de volonté du gouvernement d'associer les «grands partenaires socio-économiques» à l'élaboration d'une politique de formation professionnelle.

«Nous faisons un constat d'échec du gouvernement dans la formation de la main-d'oeuvre», a dit M. Daoust en affirmant que Québec se fait «cacher» en ne mettant pas tous les partenaires «dans le coup».

Dans la grande entreprise, la formation va bon train, a expliqué M. Guy Cousineau. C'est dans la petite et moyenne entreprise, qui n'a pas suffisamment de moyens financiers, qu'il faut faire les efforts, selon lui. «Les PME sont autant exclues des programmes de formation que le sont les syndicats», a-t-il noté.

Gohier et Mme Desormeaux se disputent l'une des vice-présidences de la FTQ

FRANÇOIS BERGER
QUÉBEC

Un seul membre de l'équipe officielle du président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) va devoir défendre son poste au comité exécutif lors des élections de ce matin au congrès de la centrale ouvrière, à Québec.

M. Aimé Gohier, vice-président de la FTQ et président du local 800 de l'Union des employés de service (UES), a comme adversaire une femme provenant du local 298 de l'UES, un syndicat que présidait M. Gohier jusqu'en 1986 quand il a été scindé pour donner naissance au local 800.

Mme Nicole Desormeaux, secrétaire de l'UES-298, avait déjà

tenté, au congrès de 1987, de déloger ce même M. Gohier, qui l'avait emporté par quelques centaines de voix. Cette fois, certains des 1000 délégués au congrès de Québec croient que Mme Desormeaux a de «fortes chances» de battre M. Gohier.

Ce dernier est contesté dans son propre syndicat de 14000 membres ou des responsables syndicaux l'accusent d'agir en «dictateur». Des officiers syndicaux ont même réclamé son limogeage l'été dernier.

La lutte entre les candidats des deux locaux de l'UES en est une entre deux secteurs de l'économie: le local 800 est surtout présent dans le secteur privé, notamment celui de l'entretien ménager, tandis que les 18000 membres du local 298 se retrouvent dans le secteur public, particulièrement dans les hôpitaux.

Les chances de Mme Desormeaux sont liées à la volonté des délégués au congrès de «défier l'appareil officiel» construit autour du président Louis Laberge, a dit un délégué ayant requis l'anonymat. Habituellement, les délégués votent dans le sens indiqué par les dirigeants de leur propre syndicat.

loto-québec		RÉSULTATS	
Tirage du 89-11-29			
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi		6/6	0 2 075 492,20\$
649		5/6 +	4 196 018,70\$
		5/6	241 2 487,90\$
		4/6	15 127 76,20\$
		3/6	262 426 10,00\$
2 14 37 42 44 48		Ventes totales:	16 081 033,00\$
No complémentaire: 46		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF):	4 200 000,00\$
		Prochain tirage:	89-12-02
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Table de distinction

Une verrerie de grande distinction pour toutes ces occasions dites formelles... cristal Nachtmann. Brillante verrerie «Fleurie» en cristal de plomb 24%. Choix de différents motifs. Verres pour vin blanc ou rouge. 39,50 \$ ch.

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

L'ALLURE BOUDRIAS

... C'EST UN VOYAGE À PARIS



Courez la chance de gagner un voyage à PARIS pour deux personnes. Ce voyage est d'une valeur de 3.000\$.

Profitez de nos rabais de

20% et plus

sur tous nos habits, nos vestons sport et sur tous nos vêtements pour femmes

Le concours prend fin le 30 décembre 1989.

Procurez-vous les règlements dans nos magasins. Bonne chance à tous!

ARMAAND BOUDRIAS

6818, rue St-Hubert Place Bonaventure Promenades St-Bruno
273-2859 875-3013 653-9422

Nous acceptons la carte American Express et autres cartes de crédit.

Mélanie Côté était déjà morte à l'arrivée chez elle d'Urgences Santé

LISA BINSSE

Un médecin d'Urgences Santé et un technicien ambulancier ont tous deux dit hier que Mélanie Côté, 16 ans, était déjà morte lorsqu'ils sont arrivés au domicile de ses parents, vers 14h30, le 4 juin. Onze heures plus tôt, un médecin de l'hôpital Jean-Talon avait renvoyé Mélanie chez elle en disant que les brûlures dont elle se plaignait étaient mineures.

Le docteur Paul Oar a expliqué à l'enquête du coroner Anne-Marie David sur les circonstances entourant la mort de l'adolescente, qu'à son arrivée au domicile, une équipe d'Urgences Santé s'affairait déjà à

tenter de réanimer Mélanie Côté. Tout a été fait pour tenter de la réanimer, mais le décès a été confirmé à 15h25 par le docteur Diane Monette, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Le docteur Monette a dit hier que Mélanie était morte d'asystolie (insuffisance des contractions du cœur entraînant une baisse du débit cardiaque). Mélanie était en arrêt cardiaque au moment de son arrivée à l'hôpital.

Rappelons que Mélanie a été retrouvée dans son lit, sans vie, par son père vers 14h30, le 4 juin. Quatorze heures plus tôt, elle avait reçu une décharge électrique de 750 volts dans le tunnel de la station de métro Sherbrooke où elle s'était aventurée.

Elle avait mis la main sur la rampe d'alimentation électrique.

Amenée à l'hôpital Jean-Talon par ses amis, le docteur Sassone Moulavi l'a examinée et interrogée sur l'incident. Il a diagnostiqué des brûlures mineures.

Le docteur Moulavi, 26 ans, a réitéré hier que c'était «très clair dans son esprit», en tenant compte de son examen et des réponses de Mélanie, que celle-ci n'avait pas subi une électrocution.

Le docteur Oar a affirmé hier qu'en arrivant au domicile de Mélanie, l'adolescente était déjà cliniquement morte. Il a été informé par Mme Lucie Hallé, l'amie du père de Mélanie, que la jeune fille avait été électrocutée dans le métro où elle serait tombée sur la rampe. Le docteur Monette, à Maisonneuve-Rosemont, était aussi au courant de ce détail.

François Rhéaume, technicien ambulancier pour Urgences Santé, est arrivé quelques minutes avant le docteur Oar chez M. Mario Côté. En prenant la mâchoire de Mélanie pour lui faire la respiration bouche-à-bouche, il a constaté une certaine raideur et il a douté que Mélanie puisse être réanimée. «Mais quand les bénéficiaires sont jeunes, on ne prend pas de chance.»

L'enquête du coroner reprendra le 22 janvier.

Présumé viol collectif à McGill: l'avocat des étudiants pourra en appeler

Les avocats des présumés auteurs du viol collectif survenu à l'occasion d'un «party» d'étudiants dans une «fraternité» de l'université McGill ont obtenu la permission d'en appeler de la décision du juge Jean-Louis Léger, de la Cour supérieure, qui avait levé l'interdit de publication sur les noms des présumés auteurs et sur les événements. L'avocat du quotidien *The Gazette*, Me Marc-André Blanchard, avait convaincu la Cour

que la liberté de la presse devait primer dans ce cas. Le juge Léger avait toutefois imposé un moratoire sur la publication jusqu'au 1^{er} décembre, au cas justement où il y aurait appel.

Rappelons qu'aucune poursuite criminelle n'a été intentée dans cette affaire, mais que la victime a déposé une poursuite au civil, en mai dernier, au montant de 530 000\$ contre ses présumés agresseurs.



Gérald LeBlanc

Mont-Royal: de la «town» à la ville (1)

J'ai pris le train, jeudi dernier, à la Gare Centrale, comme les autres voyageurs, en route pour Halifax, Toronto ou New York.

Ce fut cependant un bien court voyage — 11 minutes exactement — durant lequel je n'ai presque rien vu, sauf les murs d'un sombre tunnel. Après huit minutes, sous la Place Ville-Marie et le mont Royal, le train a refait surface pour un premier arrêt à Portal-Heights, deux minutes avant le second à Mont-Royal, mieux connu comme la «Town of Mount Royal».

C'est le moyen idéal de se rendre à la «ville modèle», comme on la désignait dans une brochure publiée en 1913. Le long de la voie ferrée, la rue Canora rappelle la Canadian Northern Railway, promotrice du fameux tunnel sous la montagne. Il fallait loger les artisans de cette merveille, dont plusieurs ingénieurs venus de Grande Bretagne. On acheta les terres au nord de la montagne: la Town of Mount Royal venait de naître.

Contrairement aux autres villes de banlieue, Mont-Royal a été construite selon un plan bien établi, sous le modèle de Washington, avec deux grands boulevards, Aird et Graham, (on cherche en vain un seul nom français dans la toponymie de Mont-Royal), se croisant à la grande place centrale, le parc Connaught, où les splendides roseraies Trudeau coïncident les pittoresques terrain de bowling.

Ce qui explique les nombreux croissants, demi-croissants et rond-points, bénédiction pour les résidents et casse-tête pour les «étrangers». Je vous mets au défi de traverser le labyrinthe de la ville modèle sans vous perdre, deux ou trois fois.

Heureusement, je pouvais compter sur de charmants guides pour m'initier aux arcanes de Mont-Royal: deux dames, Michèle Deguire et Marielle Bouchard, qui allaient m'en faire découvrir une troisième, Vera Danyluk.

Michèle Deguire porte l'anneau de fer à l'auriculaire. Elle est ingénieure, quatrième femme diplômée de l'école Polytechnique et première en génie civil. C'est un inépuisable dynamo, qui a contribué à la construction de la métropolitaine, qui a été délégué du Québec à Boston, qui a vaincu le cancer, qui aime «Poly» comme sa deuxième famille.

Deguire c'est le nom de son mari et de leurs deux grands enfants. Son nom de fille, Thibodeau, explique son attachement à Mont-Royal, où elle est née et vit toujours, dans une maison construite par son père, à qui on attribue plus de la moitié des résidences de la ville.

Drôle de personnage que ce Jean Thibodeau, architecte canadien-français d'ascendance acadienne, qui a construit la ville la plus britannique du Québec, sinon du Canada. Diplômé de McGill et connu dans le milieu comme Jean J., ce bâtisseur entreprenant avait ses entrées dans l'establishment anglophone.

Ce qui ne l'a pas empêché de faire la UNE de *La Presse*, le 9 août 1960, dans une lettre dénonçant l'administration qui lui avait déclaré: «There is no place for french in our town».

(Les paradoxes comme ceux de l'architecte Thibodeau ne manquent pas à Mont-Royal, à commencer par celui de Pierre Elliott-Trudeau, plébiscité par les Britanniques de Mont-Royal pour porter le flambeau du «french power» au Canada. Ou encore celui d'Eglantine Levert, franco-ontarienne d'origine et résidente de Mont-Royal, où elle s'adonne, de façon exemplaire, aux oeuvres de miséricorde, comme on disait autrefois. C'est la mère de William Johnson, columnist à *The Gazette* et virulent adversaire de la loi 101 ou de la «société distincte».)

Ce n'était pas pour me parler de sa famille que Michèle Deguire m'avait mis sur la piste de la cité modèle. «C'est incroyable comme les choses changent à Mont-Royal, où je ne reconnais plus la ville de mon enfance. Il faut que vous rencontriez Marielle Bouchard. Elle suit ça de près et pourra, mieux que moi, vous parler de la nouvelle Mont-Royal.»

C'est ainsi que, jeudi dernier, Marielle Bouchard, face au Connaught Park, flanquée d'une antique boîte téléphonique, d'un rouge tout britannique.

Fille de la Vieille Capitale, Marielle Bouchard était en Haïti quand elle est devenue citoyenne de Mont-Royal. Encinte de sa petite dernière, elle était restée à Port-au-Prince, pendant que son mari (il est ingénieur comme Michèle Deguire) revenait choisir une demeure pour la famille, après un séjour d'une dizaine d'années dans les Antilles. «J'ai trouvé une maison, avec une grande cour, pas trop cher (les maisons vendues \$100 000 en 1979 en valent maintenant \$400 000 à Mont-Royal), à quinze minutes du centre-ville», avait annoncé M. Bouchard à sa femme, qui ne connaissait alors rien de la «Town of Mount Royal», qu'elle allait contribuer à transformer.

Ses quatre enfants à l'école et ses études en littérature française terminées, Marielle Bouchard décide, en 84, de retourner sur le marché du travail. Elle entre au *Weeklay Post*, l'hebdomadaire de la Town of Mount Royal, qui voulait introduire un peu de français dans la publication.

Cinq ans plus tard, l'hebd est devenu entièrement bilingue, avec deux journalistes de chaque langue, sauf le nom, *Weeklay Post*, et les annonces, presque entièrement rédigées en anglais, même quand les propriétaires et gestionnaires sont francophones.

Le monde du commerce et des affaires met toujours du temps à suivre le rythme de francisation au Québec. C'est ainsi que le nouveau propriétaire du *Weeklay Post* (la firme Cogeco, d'Henri Audet, qui possède aussi le *Westmount Examiner* et le *Monitor*), ne savait pas que l'hebdomadaire était bilingue. «Il a fallu insister pour que la compagnie nous envoie la version française de ses communiqués», me dit Mme Bouchard.

«Les choses ont changé très vite à Mont-Royal, au journal autant qu'à l'hôtel de ville. Jusqu'en novembre 87, on n'entendait presque jamais un mot de français à l'hôtel de ville, même si près de la moitié de la population était francophone. Au mieux, Reginald Dawson, maire depuis 37 ans, se faisait traduire les rares interventions en français.»

Il reste des poches de résistance comme l'Association municipale de Mont-Royal (AMMR), un comité de citoyens qui joue souvent le rôle d'opposition municipale. Les dirigeants de l'AMMR ont été choqués de voir Mme Bouchard dénoncer leur unilinguisme anglais, en février. «Ils ne savaient pas qu'il y avait autant de francophones à Mont-Royal!», explique Mme Bouchard, en ajoutant, à la décharge de l'AMMR, que les francophones s'intéressent moins aux affaires de la cité.

Au conseil municipal, où même le conseiller Pierre Brisebois ne s'exprimait qu'en anglais, le français a fait des pas de géant. La nouvelle mairesse alterne, avec une certaine préférence pour le français, selon Mme Bouchard.

Une mairesse! Oui, c'est une femme, ni française ni anglaise, qui préside aux destinées de la cité modèle. On parle, lundi, de Vera Danyluk, ma troisième dame de Mont-Royal.

PATEK PHILIPPE
GENEVE

KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1934
2195 Crescent, Tel. (514) 848-0595
Agents exclusifs

Meubles Pascal

SOLDE ANNIVERSAIRE MAYTAG

ACHETEZ MAINTENANT! OBTENEZ UNE PROTECTION ADDITIONNELLE JUSQU'À L'AN 2000*

PASSEZ À L'ACTION!

NOUVEAU! RÉFRIGÉRATEURS MAYTAG

Cette offre est pour un temps limité
***Demandez les détails**

- Intérieur de porte à haute résistance
- Tiroirs sur roulettes
- Bacs incassables
- Clayettes réglables robustes
- Joint air - étanche renforcé

MAYTAG

- Durent plus longtemps, requièrent moins de réparations et coûtent moins cher d'entretien.
- La marque préférée No 1*
- Grande capacité.

* (D'après des sondages auprès des consommateurs canadiens)

ÉPARGNEZ jusqu'à 50\$ SUR LES MODÈLES A211/A506

MAYTAG

- La marque préférée No 1*
- Ont fait preuve dans les lavoirs libre-service.
- Séchage de tous les tissus.
- Dessus en émail-porcelaine résistant aux taches.

MODÈLE DE 313

SÈCHEUSES À GRAND TAMBOUR 40\$ DE RABAIS

MAYTAG

LAVE-VAISSELLE GICLO-NET™

50\$ DE RABAIS

- Personne ne lave votre vaisselle plus propre.
- Opération silencieuse.

Modèle WV 203

MAYTAG

LAVEUSES / SÈCHEUSES SUPERPOSÉES ÉPARGNEZ

- Laveuse et sècheuse de pleine capacité.
- Facile à opérer.
- Seulement 27-1/2 po de large.

Meubles Pascal

La seule et unique garantie électroménager

29\$/4

Pascal

Pour 29 \$. Meubles Pascal protégera votre appareil électroménager durant une période de 4 années complètes.

Pascal Ouest

Centre d'achats Le Bazar
3600, Côte-Vertu ouest
Saint-Laurent (Québec)
(514) 336-7170

Pascal Est

À l'ouest des Galeries d'Anjou
6800, rue Jean-Talon est
Saint-Léonard (Québec)
(514) 254-4971

Les champs électromagnétiques provoqueraient le cancer

d'après AP et PC
WASHINGTON

Une éminente scientifique américaine vient de faire état de données établissant l'existence possible d'un lien entre le cancer et l'exposition aux champs électromagnétiques des câbles et lignes électriques.

Ces découvertes — non encore publiées — du Dr Genevieve Matanoski, professeur en épidémiologie à l'université John Hopkins, viennent appuyer la théorie jusqu'à présent sans fondement concret d'éventuels risques pour la santé découlant de la présence de lignes électriques.

Mme Matanoski, interrogée par téléphone, souligne que ses résultats n'étaient que préliminaires et que de nouveaux tests étaient nécessaires. Mais cette

spécialiste, qui prévoit publier ses travaux au début de l'année prochaine, reconnaît d'ores et déjà que son point de vue sur cette théorie a changé. «J'ai tendance à penser qu'elle est plus crédible qu'auparavant», notait-elle.

La principale conclusion de son étude sur 50 000 employés du téléphone de New York est qu'il pourrait y avoir un risque accru de leucémie (cancer du sang) chez les travailleurs actifs.

Et il apparaît que le risque est le plus élevé parmi ceux travaillant directement sur les lignes. Un taux plus élevé que la normale de cancer de la poitrine a aussi été détecté chez les techniciens opérant sur les équipements des centraux téléphoniques (deux cas sur 9500 techniciens, contre une moyenne d'un cas sur un million en général).

Étude sur la contamination au plomb de quatre terrains de l'Est de Montréal

JEAN-PIERRE BONHOMME
et ANDRÉ NOËL

Le Département de santé communautaire de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont veut réaliser une étude sur la contamination au plomb de quatre terrains dans l'Est de Montréal, ont dit hier deux médecins.

Les docteurs Christine Colin et Gaetan Carrier craignent que la pollution des sols aient eu des effets sur la santé des gens. Le directeur du Centre de toxicologie du Québec, le docteur Albert Nantel, a confirmé l'importance du choix fait par le DSC, qui veut étudier les lieux suivants:

■ Le terrain de l'ancienne usine de traitement du plomb Canada Metal Ltée, actuellement occupé par la compagnie Lincora Metal Inc., au 6265 est, rue Notre-Dame.

Le vice-président de Lincora, Paul Lavigne, a déclaré que sa compagnie a acheté le terrain en

1986 sans savoir qu'il était contaminé au plomb. Lincora, qui fabrique des armoires et des filières, n'utilise pas de plomb. «On est pris avec ce terrain, a dit M. Lavigne hier. On ne peut pas agrandir notre usine parce qu'il est contaminé.»

Le directeur de Canada Metal, Gilles Savard, a dit pour sa part que sa compagnie était prête à décontaminer le terrain, mais que le ministère de l'Environnement n'avait toujours rien autorisé.

■ Le nouveau terrain de Canada Metal, au 8271 rue Lafrenaye, à Saint-Léonard.

M. Savard affirme pourtant que la nouvelle usine ne pollue presque pas. «Nous utilisons très peu de plomb recyclé, a-t-il dit. Nous faisons de l'usinage de pièces de plomb, ce qui est beaucoup moins polluant que des alliages.»

■ L'ancien terrain de la compagnie Balmat Canada Inc., à côté de l'ancien terrain de Canada Metal sur la rue Notre-Dame. Balmat a maintenant son usine de récupération de batteries à Saint-Jean-

sur-Richelieu. L'usine a empoisonné tout un quartier.

■ Les installations de CanPlast Inc., au 4797 rue Couture à Saint-Léonard. Cette compagnie fabrique des bords de table.

Un responsable de la compagnie — qui n'a pas voulu s'identifier — a dit que l'usine utilisait un peu de plomb, mais qu'il n'y avait aucun problème de pollution.

Les poussières de plomb rejetées par certaines usines ont pu s'étendre sur plus d'un demi kilomètre, a affirmé le docteur Nantel. Selon lui, le terrain de Canada Metal pourrait être le plus contaminé.

Le docteur Colin, directrice du DSC Maisonneuve-Rosemont, et le docteur Carrier, ont confié qu'ils connaissent depuis longtemps les dangers de la contamination au plomb pour des résidents de l'Est de Montréal, surtout pour les enfants.

«Nous avons demandé au ministère de l'Environnement d'ef-

fectuer une caractérisation des quatre terrains en analysant des échantillons de sol dans les laboratoires du gouvernement», a révélé le docteur Carrier.

Si la contamination est jugée trop élevée, il faudrait alors analyser le sang des enfants de certains quartiers, a-t-il ajouté. La plombémie affecte la santé des enfants, notamment en réduisant leurs capacités mentales.

Des études semblables ont été entreprises à Murdochville, à Noranda et à Saint-Jean. Les prises de sang sont analysées au Centre de toxicologie du Québec.

Le docteur Carrier a confié que le DSC Maisonneuve-Rosemont a déjà effectué des prélèvements dans des demeures privées et dans des garderies de l'Est de la métropole. Selon lui, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont «avait déjà une idée du problème». Si le ministère de l'Environnement effectue des études de caractérisation de sol, les résultats pourraient être connus d'ici six mois, a-t-il dit.

Le docteur Nantel a déploré que les autorités publiques n'agissent qu'à la suite de catastrophes. Il souhaite que des études soient menées par mesure de prévention dans les secteurs à risque.

Le ministère de l'Environnement a publié mercredi la liste des 12 compagnies qui utilisent du plomb dans l'île de Montréal, ou qui se trouvent sur des sols contaminés par le plomb. Six d'entre elles font l'objet d'enquête, mais les responsables du ministère refusent de préciser lesquelles.

Il a été impossible de joindre les dirigeants de la plupart des compagnies. L'un d'entre eux, Bernard Richler, propriétaire des Métaux B. Richler, a confié qu'il avait reçu la visite d'inspecteurs du ministère de l'Environnement il y a un mois. Mais il a affirmé qu'il n'utilisait plus de plomb depuis déjà quelques mois. (Son usine est située au 10244 rue Balzac, et non au 10364, contrairement à ce que nous avons écrit hier.)

Le président de la Société pour vaincre la pollution, Daniel Green, prétend que le ministère de l'Environnement ne devrait pas permettre l'installation d'usines polluantes dans des villes sans mener d'études d'impact.

Le président de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, Yvon Charbonneau, a déclaré pour sa part que le ministère pouvait avoir ses raisons de taire les noms des compagnies sur lesquelles il enquête. «Mais si ces compagnies sont déjà au courant qu'on enquête sur elles, il n'y a aucune raison pour taire leur nom à la population.»

Noranda offre sa collaboration

Presse Canadienne
ROUYN-NORANDA

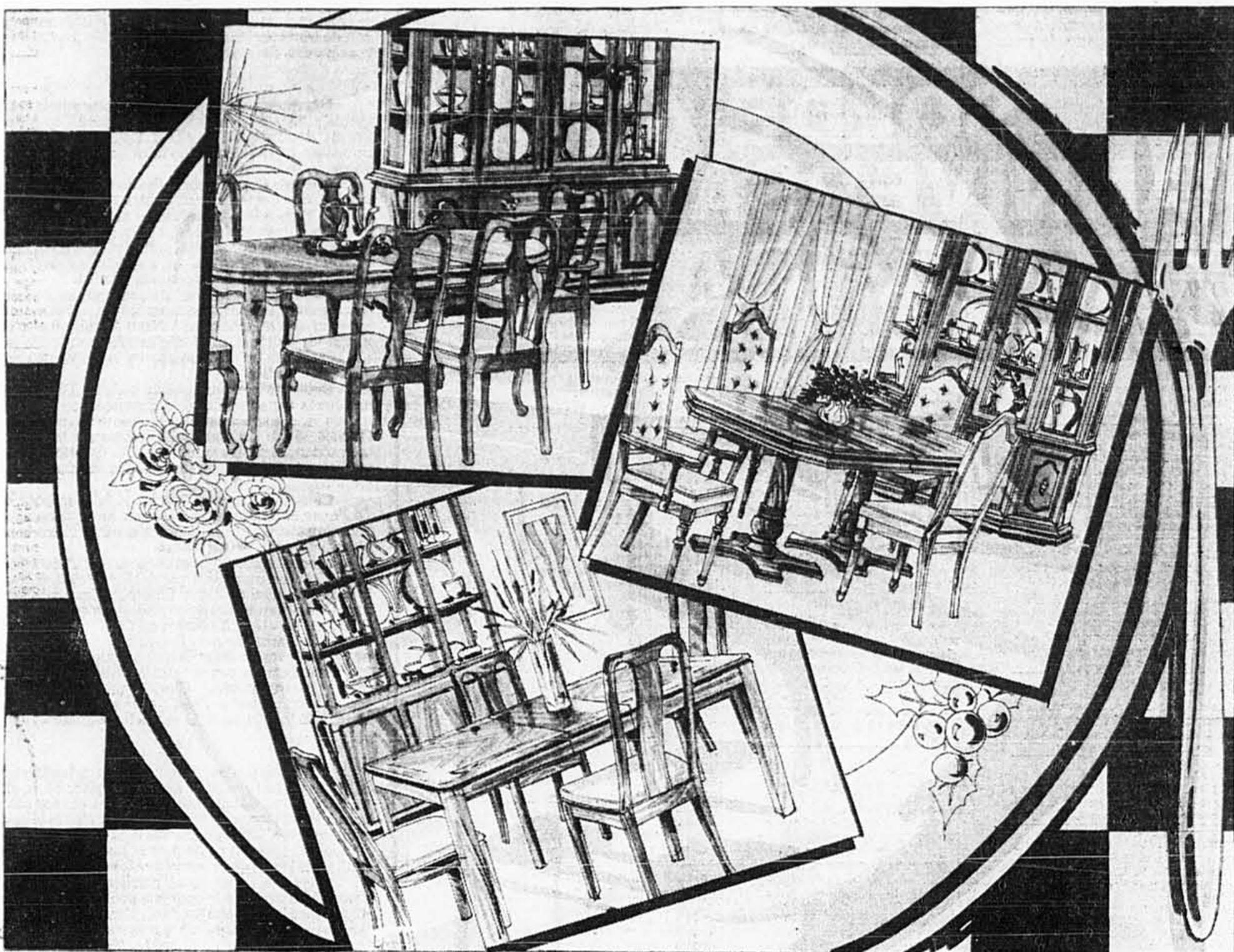
Minéraux Noranda Inc. a accueilli favorablement le rapport du Département de santé communautaire de Rouyn-Noranda sur la contamination anormale au plomb des 117 enfants de 2 à 5 ans d'un quartier adjacent à son usine de smelting. Et la compagnie entend collaborer pleinement à l'adoption de mesures correctrices suggérées par ce même rapport.

«C'est une étude professionnelle et sérieuse dont on ne doute pas des résultats», a commenté hier en conférence de presse le directeur des services environnementaux de la compagnie, Jacques Moulins, au lendemain de la publication de l'étude du DSC.

Le vice-président du Groupe métallurgique de Noranda, Derek Pannell, et le directeur des relations avec l'extérieur, Normand Ouimet, ont aussi livré une véritable déclaration de foi environnementaliste. Selon eux, Noranda vient tout juste d'effectuer un virage environnemental majeur. «Ce n'est plus la même compagnie qu'il y a quelques années», ont-ils assuré.

M. Pannell a aussi reconnu comme légitime pour la population de conserver quelques doutes, après les relations tumultueuses des 60 dernières années.

René Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles dans le gouvernement Lesage, avait été un des tout premiers à dénoncer cette compagnie au début des années soixante, en parlant alors de «civiliser Noranda». C'est au cours des années soixante-dix et quatre-vingt que des groupes de citoyens ont tenté les premières poursuites devant les tribunaux.



Meubles Pascal vous propose des mobiliers de salle à manger à la douzaine

20% de rabais

Juste à temps pour Noël

Ajoutez un peu de piquant à votre dîner de Noël avec un nouveau mobilier de salle à manger chez Meubles Pascal. Faites votre choix parmi un des 12 ensembles sélectionnés et offerts à 20% de rabais, si vous le faites livrer avant Noël.



Meubles Pascal

Pascal Ouest
Centre d'achats Le Bazar
3600, Côte-Vertu Ouest 336-7170

Pascal Est et
le nouveau Centre de liquidation Meubles Pascal
À l'ouest des Galeries d'Anjou
6800, Jean-Talon Est 254-4971

Cahier
SPECIAL

DEMAIN
DANS
La Presse

SPORTS D'HIVER

Guide pour bien planifier vos excursions de ski cet hiver, tel est ce cahier qui donne les principales caractéristiques des stations de ski (descente et randonnée) du Québec, des Laurentides au Sauguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais à la région de Québec, de l'Estrie à Charlevoix.

avis public

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE À LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le 18 mai 1989, la Ville de Montréal a adopté son règlement numéro 8142, ayant pour titre «Règlement sur les districts électoraux», décrétant la division de la municipalité en quarante-huit (48) districts électoraux;

ATTENDU QUE ledit règlement était accompagné d'un certificat attestant le nombre d'électeurs par district électoral;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 25 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), la Commission de la représentation doit tenir une assemblée publique lorsqu'un nombre requis d'électeurs lui fait connaître par écrit son opposition au règlement;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation a reçu cinq (5) pétitions représentant la signature de plus de mille cinq cents (1 500) personnes;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation a tenu deux (2) assemblées publiques les mercredi et jeudi 6 et 7 septembre 1989 en la ville de Montréal;

ATTENDU QUE les citoyens, les organismes intéressés et les représentants de la municipalité ont eu la possibilité de se faire entendre et de présenter leurs suggestions quant au nombre et à la délimitation des districts électoraux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Montréal est une municipalité dont la population se situe à plus de 500 000 habitants et qu'en conséquence le nombre de districts électoraux doit être d'au moins 30 et d'au plus 90 (L.R.Q., chapitre E-2.2, article 9);

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation doit procéder à la délimitation des districts électoraux selon les critères établis dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et particulièrement aux articles 11 et 12;

CONSIDÉRANT QUE les modifications recommandées constituent, de l'avis de la Commission de la représentation, un équilibre satisfaisant entre les exigences des articles pertinents de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation a reçu cinq (5) pétitions représentant la signature de plus de mille cinq cents (1 500) personnes, que vingt et un (21) mémoires et autres documents lui ont été présentés et que vingt-sept (27) personnes sont intervenues au cours des assemblées publiques des 6 et 7 septembre 1989 en la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la ville de Montréal ont également eu l'occasion, au cours des assemblées publiques, de faire valoir leurs points de vue par l'intermédiaire du Greffier, d'un membre de son personnel et d'un représentant du Comité exécutif;

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de la représentation, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, recommande que:

a) le territoire de la ville de Montréal soit divisé en cinquante (50) districts électoraux conformément à la description et à la carte ci-jointes;

b) la Ville de Montréal abroge son règlement numéro 8142, en date du 18 mai 1989, ayant pour titre «Règlement sur les districts électoraux» et en adopte un nouveau intégrant les modifications indiquées par la Commission de la représentation;

c) la Ville de Montréal mette en vigueur ledit règlement conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et à la loi qui la régit;

d) la Ville de Montréal publie, dans les plus brefs délais, les présentes recommandations, la description des districts électoraux et la carte en se servant sans le modifier, du document ci-joint intitulé «Avis public», dans au moins un quotidien de langue française et un quotidien de langue anglaise desservant le territoire de la ville.

La Commission de la représentation, par:

Pierre-F. Côté, C.R.
Président

Guy Bourassa
Commissaire

Marc-André Lessard
Commissaire

DONNE À SAINTE-FOY, le 16 octobre 1989

DISTRICT 1

La rivière des Prairies, en contournant et en incluant l'île aux Chats, l'autoroute des Laurentides, la limite de la ville de Montréal avec les villes de Saint-Laurent et Pierrefonds.

DISTRICT 2

La rivière des Prairies, la voie ferrée du Canadien Pacifique, le boulevard Métropolitain, la limite des villes de Montréal et Saint-Laurent et l'autoroute des Laurentides.

DISTRICT 3

La rivière des Prairies, en contournant et en incluant l'île Perry, le prolongement de la rue Saint-Denis, cette rue et son prolongement, la voie ferrée du Canadien National, les boulevards Saint-Laurent et Métropolitain et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 4

La voie ferrée du Canadien National, l'avenue Papineau et les boulevards Métropolitain et Saint-Laurent.

DISTRICT 5

La rivière des Prairies, l'avenue Papineau, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement de la rue Saint-Denis, cette rue et son prolongement.

DISTRICT 6

La rivière des Prairies, en contournant et en incluant les îles de la Visitation et du Cheval de Terre, la limite des villes de Montréal et Montréal-Nord, la voie ferrée du Canadien National et l'avenue Papineau.

DISTRICT 7

La voie ferrée du Canadien National, la limite des villes de Montréal et Montréal-Nord, la carrière Françon, le prolongement de la rue Denis-Papin, cette rue, les boulevards Saint-Michel et Métropolitain et l'avenue Papineau.

DISTRICT 8

La limite de la ville de Montréal avec les villes de Montréal-Nord et Saint-Léonard, la 24^e Avenue, la rue Bélanger, la 18^e Avenue, les boulevards Métropolitain et Saint-Michel, la rue Denis-Papin et son prolongement et la carrière Françon.

DISTRICT 9

Le boulevard Métropolitain, la 18^e Avenue, la rue Bélanger et l'avenue Louis-Hébert.

DISTRICT 10

Le boulevard Métropolitain, l'avenue Louis-Hébert, la rue Bélanger, l'avenue Papineau, la rue Jean-Talon, l'avenue Christophe-Colomb, la rue Villéray et l'avenue Papineau.

DISTRICT 11

Le boulevard Métropolitain, l'avenue Papineau, la rue Villéray, l'avenue Christophe-Colomb, la rue Jarry et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 12

La rue Jarry, l'avenue Christophe-Colomb, la rue Jean-Talon et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 13

Le boulevard Métropolitain, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la limite de la ville de Montréal avec les villes d'Outremont et Mont-Royal.

DISTRICT 14

Les rues Jean-Talon et Boyer, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la limite des villes de Montréal et Outremont et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 15

La rue Jean-Talon, l'avenue Papineau, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rue Boyer.

DISTRICT 16

La rue Bélanger, le boulevard Saint-Michel, les rues Beaubien et d'Iberville, la voie ferrée du Canadien Pacifique et l'avenue Papineau.

DISTRICT 17

La rue Bélanger, la 24^e Avenue, la limite des villes de Montréal et Saint-Léonard, la 30^e Avenue et les boulevards Rosemont et Saint-Michel.

DISTRICT 18

La limite des villes de Montréal et Saint-Léonard, les rues Lacordaire, Dickson et Sherbrooke, les boulevards Pie-IX et Rosemont et la 30^e Avenue.

DISTRICT 19

Les boulevards Rosemont et Pie-IX, les rues Sherbrooke et Davidson et le boulevard Saint-Michel.

DISTRICT 20

La rue Beaubien, le boulevard Saint-Michel, les rues Davidson et Sherbrooke, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rue d'Iberville.

DISTRICT 21

Le boulevard Saint-Joseph, la voie ferrée du Canadien Pacifique, la rue Sherbrooke et l'avenue Papineau.

DISTRICT 22

Les rues de Bienville et de Mentana, les avenues du Mont-Royal et Papineau et les rues Sherbrooke et Saint-Denis.

DISTRICT 23

La voie ferrée du Canadien Pacifique, le boulevard Saint-Joseph, les avenues Papineau et du Mont-Royal et les rues de Mentana, de Bienville et Saint-Denis.

DISTRICT 24

La voie ferrée du Canadien Pacifique, la rue Saint-Denis, l'avenue du Mont-Royal et la limite des villes de Montréal et Outremont.

DISTRICT 25

L'avenue du Mont-Royal, les rues Saint-Denis, Sherbrooke et University et les avenues des Pins et du Parc.

DISTRICT 26

Le chemin Remembrance, le prolongement de la limite ouest de la ville d'Outremont, la limite des villes de Montréal et Outremont, les avenues du Mont-Royal, du Parc et des Pins, les rues University, Sherbrooke, de Bleury et Saint-Antoine, l'autoroute Ville-Marie et la limite des villes de Montréal et Westmount.

DISTRICT 27

Le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, la limite des villes de Montréal et Outremont, le prolongement de la limite ouest de la ville d'Outremont, le chemin Remembrance, la limite des villes de Montréal et Westmount et l'avenue Victoria.

DISTRICT 28

La limite de la ville de Montréal avec les villes de Mont-Royal et Outremont, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, les avenues Decelles et Van Horne et le chemin de la Côte-des-Neiges.

DISTRICT 29

La limite de la ville de Montréal avec la cité de Côte-Saint-Luc et les villes de Saint-Laurent et Mont-Royal, le chemin de la Côte-des-Neiges, les avenues Van Horne et Decelles, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le boulevard Decarie, la rue Vézina et la limite des villes de Montréal et Hampstead.

DISTRICT 30

La rue Vézina, le boulevard Decarie, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Victoria, la limite des villes de Montréal et Westmount, la ligne arrière des terrains faisant front sur le chemin de la Côte-Saint-Luc (côté sud), le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite de la ville de Montréal avec la ville de Hampstead et la cité de Côte-Saint-Luc.

DISTRICT 31

La limite de la ville de Montréal avec la cité de Côte-Saint-Luc et la ville de Hampstead, le chemin de la Côte-Saint-Luc, le boulevard Decarie, l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, la rue Sherbrooke, les avenues Walkley et Monkland et le boulevard Cavendish.

DISTRICT 32

La limite de la ville de Montréal et de la cité de Côte-Saint-Luc, le boulevard Cavendish, les avenues Monkland et Walkley, la rue Sherbrooke, le boulevard Cavendish et son prolongement, la crête de la falaise Saint-Jacques, la rue Pullman, le boulevard Sainte-Anne-de-Belleuve et la limite des villes de Montréal et Montréal-Ouest.

DISTRICT 33

La rue Sherbrooke, l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, le boulevard Decarie, la ligne arrière des terrains faisant front sur le chemin de la Côte-Saint-Luc (côté sud), la limite des villes de Montréal et Westmount, l'autoroute Ville-Marie, la rue Pullman, la crête de la falaise Saint-Jacques, le prolongement du boulevard Cavendish et ce boulevard.

DISTRICT 34

Le boulevard Sainte-Anne-de-Belleuve, la rue Pullman, la crête de la falaise Saint-Jacques, la rue Pullman, l'échangeur Turcot, le canal de Lachine, le prolongement du boulevard Monk, ce boulevard, la rue Allard et la limite de la ville de Montréal avec les villes de Verdun, LaSalle, Saint-Pierre et Montréal-Ouest.

DISTRICT 35

Le canal de Lachine, la voie ferrée du Canadien National, l'avenue Atwater, la limite des villes de Montréal et Verdun, la rue Allard, le boulevard Monk et son prolongement.

DISTRICT 36

La limite des villes de Montréal et Westmount, l'autoroute Ville-Marie, le boulevard Georges-Vanier et son prolongement, le canal de Lachine, l'échangeur Turcot et l'autoroute Ville-Marie.

DISTRICT 37

L'autoroute Ville-Marie, les rues Saint-Antoine, McGill, de la Commune et Mill, l'autoroute Bonaventure, le pont Victoria, le fleuve Saint-Laurent, la limite des villes de Montréal et Verdun, l'avenue Atwater, la voie ferrée du Canadien National, le canal de Lachine, le prolongement du boulevard Georges-Vanier, ce boulevard et son prolongement.

DISTRICT 38

La rue Sherbrooke, l'avenue Papineau et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, l'autoroute Bonaventure, et les rues Mill, de la Commune, McGill, Saint-Antoine et de Bleury.

DISTRICT 39

La rue Sherbrooke, la voie ferrée du Canadien Pacifique, le prolongement de la rue Bercy à partir de l'intersection de la voie ferrée du Canadien Pacifique et de la rue Notre-Dame, le fleuve Saint-Laurent, en contournant et en incluant les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, le pont Victoria, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de l'avenue Papineau et cette avenue.

DISTRICT 40

La rue Sherbrooke, l'avenue d'Orléans, la rue Ontario, l'avenue d'Orléans, la rue Adam et son prolongement et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 41

Le prolongement de la rue Adam, cette rue, l'avenue d'Orléans, la rue Ontario, l'avenue d'Orléans, la rue de Rouen et son prolongement, la voie ferrée du Canadien National et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la rue Bercy jusqu'à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la voie ferrée du Canadien Pacifique et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

DISTRICT 42

La rue Sherbrooke, le boulevard Langelier, la rue Hochelaga, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement de la rue de Rouen, cette rue, le prolongement de la rue de Rouen, cette rue et l'avenue d'Orléans.

DISTRICT 43

La limite de la ville de Montréal avec les villes de Saint-Léonard et Anjou, le prolongement de la rue Beauclerk, cette rue et les rues Sherbrooke, Dickson et Lacordaire.

DISTRICT 44

La limite des villes de Montréal et Anjou, l'autoroute 25, la voie ferrée du Canadien National, la rue Liebert et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la voie ferrée du Canadien National, la rue Hochelaga, le boulevard Langelier, la rue Sherbrooke, la rue Beauclerk et son prolongement.

DISTRICT 45

La limite des villes de Montréal et Anjou, les rues des Ormeaux et de Grosbois, la rue Mousseau et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la rue Liebert, cette rue, la voie ferrée du Canadien National et l'autoroute 25.

DISTRICT 46

La limite de la ville de Montréal avec les villes d'Anjou et Montréal-Est, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la rue Mousseau, cette rue et les rues de Grosbois et des Ormeaux.

DISTRICT 47

Le boulevard Perron, le prolongement de la 39^e Avenue, cette avenue et son prolongement jusqu'à la limite des villes de Montréal et Anjou et la limite de la ville de Montréal avec les villes d'Anjou et Montréal-Nord.

DISTRICT 48

La rivière des Prairies, en contournant et en incluant les îles Boutin, Coco, Rochon et Gagne, le pont de l'autoroute 40, l'autoroute 40, le boulevard Henri-Bourassa, la limite de la ville de Montréal avec les villes de Montréal-Est et Anjou, le prolongement de la 39^e Avenue, cette avenue et son prolongement, le boulevard Perron et la limite des villes de Montréal et Montréal-Nord.

DISTRICT 49

Le boulevard Henri-Bourassa, le prolongement de la 32^e Avenue, cette avenue, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement de la rue Tricentenaire et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent et la limite des villes de Montréal et Montréal-Est.

DISTRICT 50

Le boulevard Henri-Bourassa, l'autoroute 40, le pont de l'autoroute 40, la rivière des Prairies, en contournant et en incluant l'île Bontoin, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement du boulevard du Tricentenaire, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, la 32^e Avenue et son prolongement.

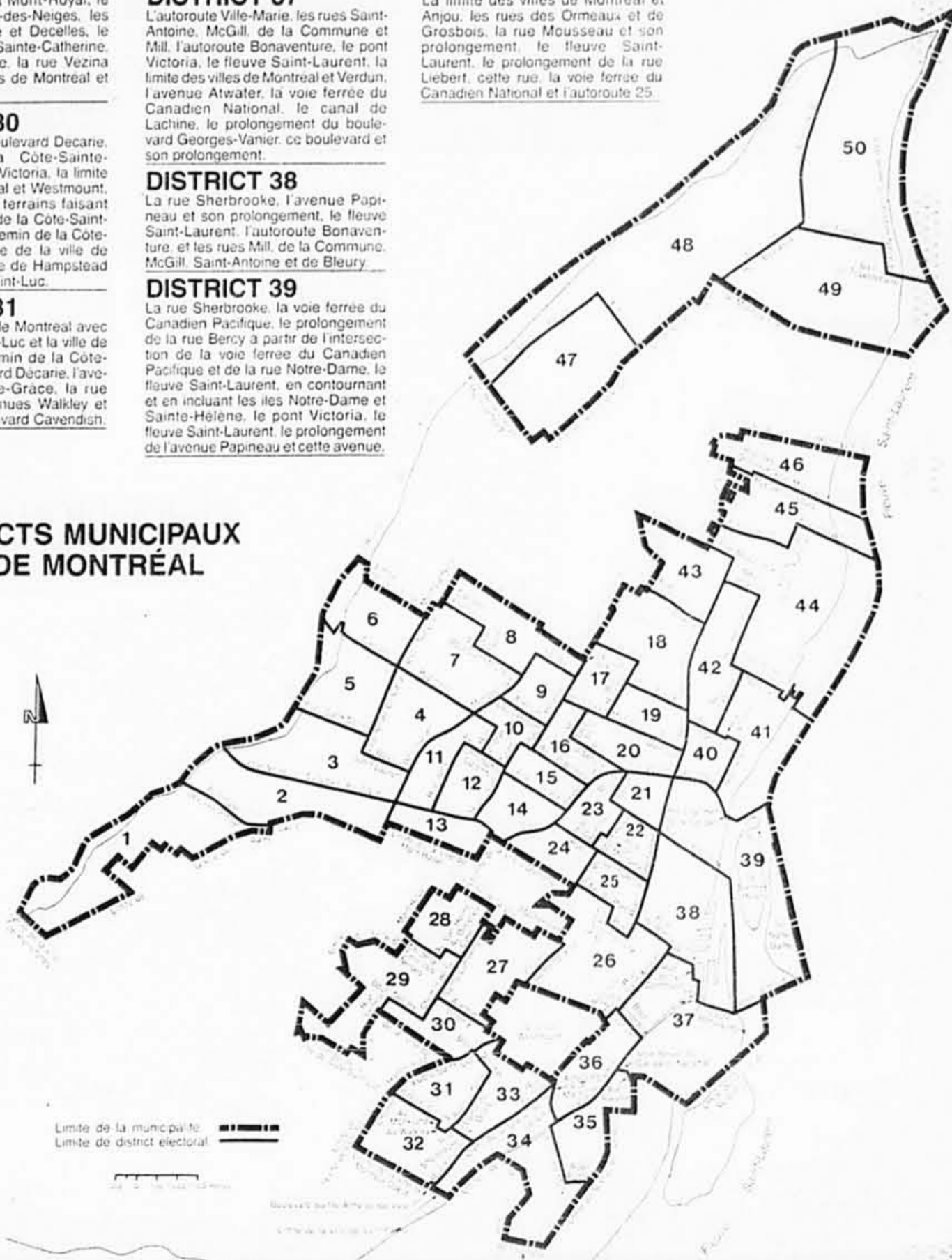
DISTRICTS MUNICIPAUX

VILLE DE MONTRÉAL 50 DISTRICTS

Districts	Électeurs estimés 1989	Écarts (%)
1	15 048	4,0
2	16 022	10,7
3	16 625	14,9
4	13 950	-3,6
5	15 798	9,2
6	13 167	-9,0
7	13 085	-9,5
8	12 675	-12,4
9	12 869	-11,0
10	14 144	-2,2
11	13 737	-5,0
12	13 929	-3,7
13	16 571	14,6
14	13 334	-7,9
15	13 180	-8,9
16	14 655	1,3
17	13 395	-7,5
18	14 813	2,3
19	15 886	9,8
20	16 252	12,3
21	13 264	-8,4
22	12 567	-13,2
23	14 810	2,3
24	15 516	7,2
25	15 413	6,5
26	16 012	10,6
27	15 490	-7,0
28	13 976	-3,4
29	14 036	-3,0
30	12 846	-11,2
31	13 902	-3,9
32	14 979	3,5
33	13 687	-5,4
34	12 417	-14,2
35	12 440	-14,1
36	13 626	-5,9
37	12 611	-12,9
38	15 999	10,5
39	15 865	9,6
40	14 402	-0,4
41	15 882	9,7
42	14 292	-1,3
43	15 216	5,2
44	13 685	-5,4
45	15 196	5,0
46	13 662	-5,6
47	14 722	1,8
48	14 340	-0,9
49	16 891	16,8
50	16 415	13,5
TOTAL:	723 296	

*1 exception

DISTRICTS MUNICIPAUX VILLE DE MONTRÉAL



Commission de la représentation électorale du Québec

La Presse

des six-douze

SEMAINE DU
22 AU 28
NOVEMBREÀ la Commission
scolaire de
Châteauguay, on aime
le français, on l'utilise
de façon stimulante et
originale grâce à
La Presse
des six-douze.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

Pour
commencer

Bonjour!
Ne trouvez-vous pas que la page des Six-Douze ressemble parfois à une salade bien garnie servie avec de la « mayonnaise » ? Les ingrédients de notre page sont hétéroclites puisque nous passons de la chronique sérieuse, qu'est souvent la « Une », à une autre plus légère, telle que l'« Anecdote ». Ceci s'explique par le fait que lorsque l'un des articles est plus complexe, nous tentons d'alléger les autres textes. Le tout, évidemment, dans le but de vous plaire. Toujours pour vous plaire, une petite suggestion de sortie: le film « Le trou du diable » prend l'affiche au Quimetoscope, du 3 au 9 décembre. Il s'agit d'un moyen métrage de 80 minutes qui nous fait vivre une palpitante aventure dans les entrailles de la terre: la découverte de la plus grande grotte à l'est des Rocheuses, sous la ville de Boischatel près de Québec. Consultez l'horaire de La Presse en fin de semaine pour les heures de représentations.

Ne manquez pas le « Pour commencer » la semaine prochaine. Nous aurons des demandes spéciales à vous faire, à l'occasion de Noël.
Au revoir,
Christiane et Louis

Jeunes
journalistes

J'ai bien aimé lire le livre *Le complot* publié aux éditions de La courte échelle. Ce livre est très drôle. Il est plein de rebondissements et de sueurs froides. Ce livre est écrit assez gros et il y a quelques dessins. C'était très le fun car deux écoliers, Sophie Tremblay et Jean-François Turmel, deviennent des amis. C'est la mort du chat de Jean-François qui est en cause. Il s'est empoisonné dans la carrière de son beau-père. Une nouvelle usine mettrait l'environnement en danger. Les deux amis organisent un complot. Jean-François Grenier de l'école St-Joseph à Saint-Hyacinthe.

Concours
musical

Voici les noms des trois gagnants des billets pour le concert de la série « Les matins symphoniques Métro » du 6 décembre. La réponse à la question: Gioacchino Rossini. Chaque gagnant recevra 32 billets. Il s'agit de Jean-Philippe Parent de l'école Notre-Dame à St-Roch-de-l'Achigan, de Martin Primeau de l'école Notre-Dame-des-Rapides à LaSalle et de Cinthia Bouchard de l'école Ste-Maria-Goretti à Montréal. Bravo à tous!

La Presse des six-douze est une initiative de La Presse / Education. Cette page paraissant tous les vendredis en période scolaire est réalisée par deux enseignants du primaire: Mme Christiane Labrie et M. Louis Emond, d'après une idée originale de Mme Christiane Labrie. Son objectif est de permettre aux jeunes de six à douze ans de lire avec intérêt et compréhension des textes d'actualité. Les articles sont rédigés de manière à faciliter leur utilisation à des fins pédagogiques. Pour renseignements: Céline Landry (514) 285-6890

La Tchécoslovaquie se
défait de son gouvernement

Après les citoyens de l'Allemagne de l'Est, il y a quelques semaines, c'est au tour de ceux d'un autre pays communiste, la Tchécoslovaquie, de secouer leurs dirigeants et de réclamer la liberté. En effet, après une semaine de manifestations où des centaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de Prague pour exiger la démission du gouvernement, ce dernier abdiquait samedi dernier.

Ce fut la joie dans les rues de la capitale tchèque. Alexander Dubček, l'ancien dirigeant de ce pays avant qu'il ne tombe sous le contrôle de l'Union soviétique en 1968*, a fait un long discours devant une foule en liesse. Il a dit espérer qu'on en revienne à une forme de gouvernement socialiste plus libre et plus humain, plus proche des véritables besoins du peuple. Et pendant ce temps, la Chine, elle, résiste encore et toujours...

Petite anecdote

Avez-vous toujours de la mayonnaise à la portée de la main dans votre cuisine? Non! Alors il faudra vous en procurer et voir à ce qu'il ne vous en

manque jamais. La mayonnaise pourrait vous sauver la vie. Ce précieux conseil provient des services de pompiers japonais. Après avoir testé divers produits (glaces, aliments congelés, etc), ils ont constaté que la mayonnaise est le plus efficace pour éteindre un feu de cuisine. Selon les experts, elle empêche l'air d'attiser le feu et étouffe les flammes comme une mousse d'extincteur. Alors quand je te dis passe-moi la mayonnaise, passe-moi pas d'autre chose!

JUNIOR!
APPORTE-MOI TON
SANDWICH...
VITE!



« J'ai l'droit! » répondit l'enfant

Voici une nouvelle qui devrait réjouir tous les enfants du monde: l'Organisation des Nations unies a adopté la première convention universelle sur les droits de l'enfant. Cela signifie que les enfants du monde entier ont dorénavant des droits qui les protègent contre toutes formes d'exploitation, qu'elles soient économiques, sociales ou juridiques, et qui leur assurent l'accès à l'éducation, à des soins médicaux, etc. Plus de 38 000 enfants à travers le monde, meurent de faim CHAQUE JOUR et on évalue à plus de cent millions le nombre d'enfants abandonnés



dans les rues des grandes villes. Mais dix ans après l'Année internationale de l'enfant, on reconnaît enfin à l'enfant le droit d'être

aimé et d'aimer, le droit à la dignité, le droit de penser, le droit de s'exprimer librement et le droit de choisir sa religion

même si elle est différente de celle de ses parents. Près de cinq cents enfants participaient à une fête donnée à New York pour souligner l'événement. Parmi eux, le porte-parole officiel de l'UNICEF au Québec, Guillaume Lemay-Thivierge. « Cette convention, a-t-il dit, est un pas important pour la protection des êtres les plus vulnérables du monde, les enfants. »

À tous ceux qui se cherchent toujours une bonne raison pour faire un party, en voici une! Surtout que la convention reconnaît aussi aux enfants le droit aux... jeux et loisirs!

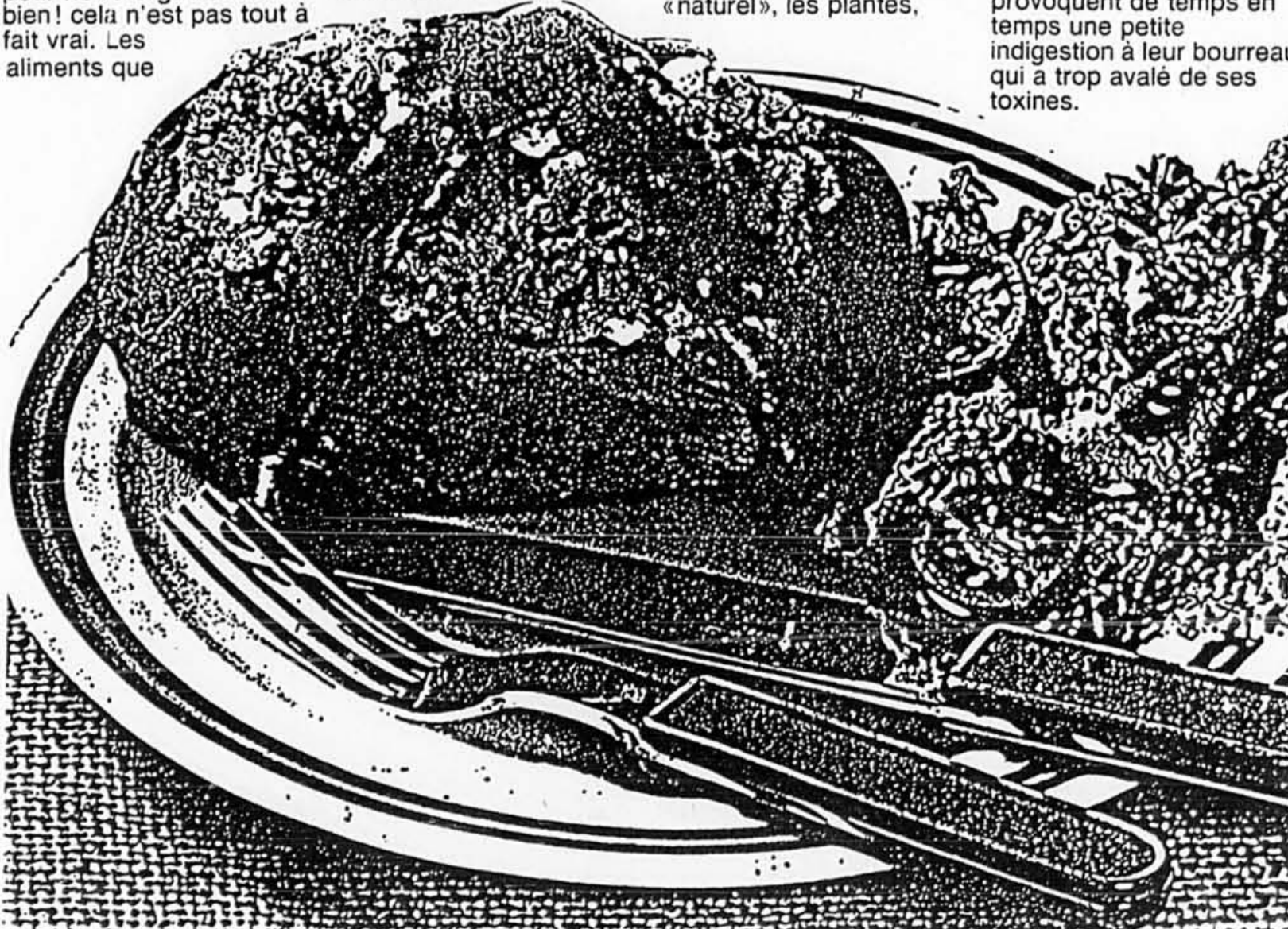
Croque-nature

Manger, quel plaisir! Et, si les aliments que nous nous apprêtons à déguster sont frais et naturels, il n'y a pas de doute, ils sont sans danger pour notre santé. La plupart d'entre nous en sont du moins convaincus puisque les aliments naturels sont excellents pour notre organisme. Eh bien! cela n'est pas tout à fait vrai. Les aliments que

nous consommons contiennent tous de petites quantités de produits chimiques et certains d'entre eux ont leurs propres agents chimiques. Par exemple, à l'état naturel, les pommes de terre contiennent en moyenne 150 agents chimiques non nutritifs. « Tout ce que nous

mangeons renferme du poison dans une certaine mesure » déclare M. William Hamman, un scientifique au service de Monsanto Canada Inc. à Mississauga, Ontario. Il ne faut surtout pas paniquer devant ces faits car notre corps peut normalement combattre ces intrus. D'ailleurs c'est bien « naturel », les plantes,

pour ne pas être ingurgitées par les mammifères et les insectes, ont appris à produire des toxines pour se défendre contre ces prédateurs. Un seul mammifère a réussi partiellement à y échapper: l'humain. Elles peuvent quand même se réjouir puisqu'elles provoquent de temps en temps une petite indigestion à leur bourreau qui a trop avalé de ses toxines.

* Le printemps
de Prague

En avril 1968, un homme dirige la Tchécoslovaquie. Son nom: Alexander Dubček (ça se prononce Doub-tchek). Son but: donner un « visage humain » au système politique socialiste de son pays. Il tente donc de moderniser l'économie de la Tchécoslovaquie et d'éliminer toute censure au cinéma, dans la littérature et dans la musique. Mais les Soviétiques ne voient pas d'un très bon oeil que leur pays « frère » tente de se libéraliser un peu. Une nuit du mois d'août 1968, ils envahissent toutes les villes tchécoslovaques et démettent Dubček de ses fonctions. C'en est fini des changements en Tchécoslovaquie.

En deux mots...

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, était en URSS, la semaine dernière, pour une durée de cinq jours. Ce périple était destiné à donner un souffle nouveau aux relations entre les deux pays. D'ailleurs, les relations canado-soviétiques ont connu un véritable progrès au cours des derniers jours, tant sur le plan politique que commercial.



Le 23 novembre 1889 naissait le juke-box. Au début, cet appareil était boudé par le public mais en 1926, après l'invention de l'amplificateur électrique, il connut un véritable succès. Pendant plus d'un quart de siècle, le juke-box était le roi des salons. Aujourd'hui, il est considéré comme un objet de musée.

Le président René Mouawad du Liban est mort le 22 novembre dernier lors d'un attentat à la bombe. Il avait été élu à la tête du gouvernement libanais le 5 novembre. Il n'est donc resté que 17 jours dirigeant de son pays. On ignorait toujours, à la fin de semaine dernière, l'identité des responsables de cet assassinat. Il s'agit du deuxième assassinat en sept ans d'un chef d'État libanais.

Les jeunes journalistes dont la carte de membre porte l'un des numéros suivants gagnent un ensemble règle-crayon La Presse.

0015 — Gregory Johnston
0521 — Sophie Martinaud
1612 — Fannie Touchette
1700 — François Beauchemin
2001 — Jean-Philippe Gravel

SUPERQUIZ

Page A 9

Il en coûtera 100 millions \$ pour installer des gicleurs dans les hôpitaux

GEORGES LAMON

Le conseil municipal de Montréal adoptera, à sa séance du 12 décembre, le nouveau règlement qui obligera tous les bâtiments de sept étages et plus, construits avant 1975, à installer des extincteurs automatiques à eau (gicleurs).

Ce règlement, qui entrera en vigueur en janvier 90, prévoit toutefois un délai d'application de sept ans pour les immeubles résidentiels, et de cinq ans pour les

immeubles commerciaux, industriels et institutionnels (écoles, hôpitaux).

Pour les 54 hôpitaux de Montréal, cette mesure entraînera des dépenses de plus de 100 millions \$, estime M. Emile Gosselin, architecte et coordonnateur du secteur construction au Centre régional des services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSMM). Déjà, de 1984 à 88, quelque 88 millions \$ ont été investis dans la sécurité contre les incendies et la vétusté des hôpitaux montréalais.

M. Gosselin a admis hier « que seulement quelques hôpitaux de Montréal — on peut les compter sur les doigts de la main — possèdent un système de têtes d'extinction (gicleurs) et répondent ainsi aux normes actuelles du Code national du bâtiment.

Tant le règlement municipal en vigueur que le Code national du bâtiment n'obligent l'installation

de têtes d'extinction dans les unités d'urgence, sauf dans les sous-sols et les lieux d'entreposage.

Néanmoins, M. Gosselin estime qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer pour autant, puisque la majorité des centres hospitaliers se sont quand même dotés d'un service de surveillance approprié pour répondre aux imprévus. Rappelons qu'une étude faite le

CRSSMM sur la sécurité contre les incendies et la vétusté avait relevé bien des carences qui nécessitaient des mesures urgentes. Notamment, l'installation de têtes d'extinction, de détecteurs de fumée, d'alarmes d'incendie et de tuyaux d'arrosage ainsi que l'aménagement de sorties de secours.

« Une demande de 23 mil-

lions \$ a été faite au ministère de la Santé et des services sociaux pour apporter les corrections nécessaires », a précisé M. Gosselin.

Par ailleurs, M. Gosselin entreprendra dès le printemps prochain une étude identique mais dans les 120 centres d'accueil, CLSC et centres de services sociaux de l'île de Montréal et de Laval.

Chute mortelle au Centre Eaton

Un contremaître de 57 ans est mort en tombant du toit du Centre Eaton, dans le centre-ville de Montréal hier matin.

L'incident s'est produit vers 11 h. Un porte-parole de la compagnie de construction Donolo, qui effectue les rénovations au Centre Eaton — les anciennes Terrasses — a expliqué que la victime a glissé du parapet bordant

le toit de l'édifice, haut de 14 étages.

Un inspecteur de la Commission sur la santé et la sécurité au travail, M. Claude Jutras, s'est rendu sur les lieux du drame, ainsi que les agents du poste 25. Tous mènent actuellement enquête.

Le Centre Eaton est situé au 1801 avenue McGill College, à l'angle du boulevard De Maisonneuve.

LE SUPERQUIZ
DE

La Presse

des six-douze

- Chaque semaine, trois questions sont posées sur le contenu de la page précédente.
- La question 1 en est une de repérage, la question 2 fait appel à la déduction et la question 3 demande une recherche.
- Chaque bonne réponse à une question mérite un point.
- C'est toute la classe qui participe et chaque classe participante envoie un seul coupon-réponse par semaine.
- Le concours est ouvert aux jeunes de 6 à 12 ans, de la première année au secondaire I.
- À la fin du concours, les quatre classes qui auront accumulé le plus de points seront admissibles au SUPERQUIZ final qui se tiendra en juin 1990 à Radio-Canada.
- Il y aura une finale pour les jeunes participants de la 1^{re} à la 4^e année du primaire et une autre pour ceux de la 5^e année du primaire à la 1^{re} année du secondaire.
- Il est important de conserver toutes les pages de La Presse des six-douze puisque le tournoi final portera sur l'actualité de toutes les semaines.

SUPERQUIZ No 9

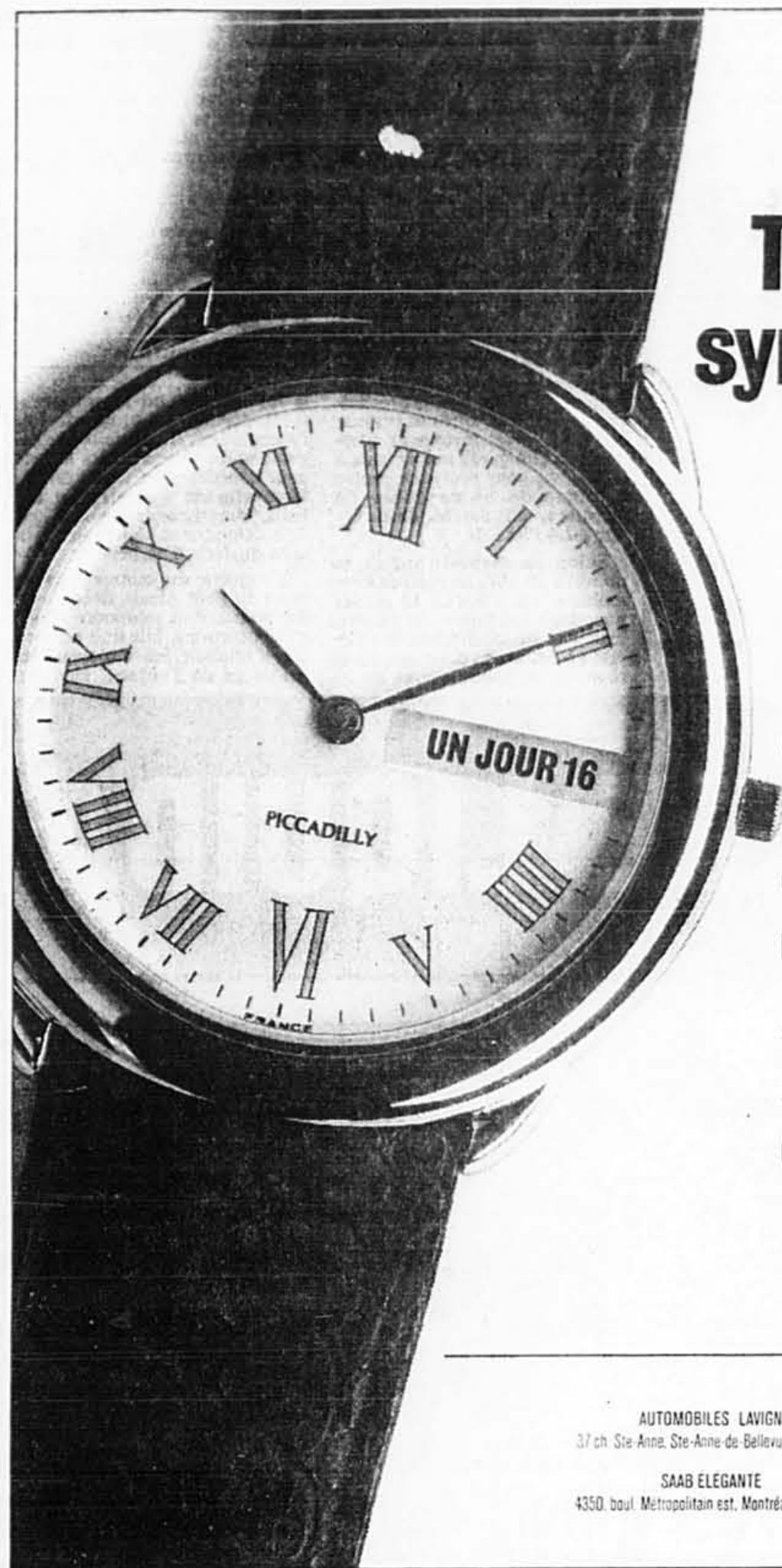
1. À quelle couleur l'idéologie communiste est-elle associée?
2. Pourquoi dit-on que les élastiques sont responsables de la diminution de croissance des esturgeons?
3. Dans la légende, quelle ville d'Allemagne fit appel à un joueur de flûte pour se débarrasser de ses rats?

Répondez à ces questions sur une feuille 8 1/2 x 11" en indiquant:

- le nom du professeur
- le nom et l'adresse de l'école
- le numéro de téléphone de l'école
- l'année scolaire

et envoyez le questionnaire à l'adresse suivante:

La Presse des Six-Douze
7, rue Saint-Jacques
MONTREAL (Québec)
H2Y 1K9



Toute notre sympathie aux lambins.

Un jour, vous allez cesser de songer et commencer à étudier la différence entre l'analyse des chroniqueurs automobiles et les opinions de certains conducteurs fondées sur les avis d'un ami d'un ami d'un ami qui n'a jamais conduit de Saab. Aujourd'hui est le jour de l'essai sur route.

Qu'en dites-vous ?



AUTOMOBILES LAVIGNE
37, ch. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue 457-5327

AUTO ROBERT BARRELL INC.
11355 Côte-de-Liesse, Dorval 631-4387

SAAB ELEGANTE
4350, boul. Métropolitain est, Montréal 374-6550

SAAB ÉLÉGANTE
16, rue Rabastalière, St-Bruno 653-6920

ACHETER UN MOBILIER EN CUIR DE MOBILIA EST TOUJOURS ACQUÉRIR UNE VALEUR SÛRE À PRIX D'AMI. EN CETTE PÉRIODE DE RÉJOISSANCES, NOUS POUVONS VOUS AIDER À ÉCONOMISER SUR LE CADEAU RÉVÉ. LES CUIRS, ILS SONT LÀ POUR LONGTEMPS, MAIS AUX PRIX QUE NOUS LES VENDONS ILS PARTENT RAPIDEMENT!

Un cadeau de
NOËL signé
MOBILIA!

1199\$
Canapé

3999\$
Fauteuil et Ottomane

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE

• LAVAL Carrefour Laval 687-1447
• ANJOU Les Galeries d'Anjou 353-5710
• POINTE-CLAIRE 183A, boul. Hymus coin boul. Saint-Jean 695-2701
• CENTRE-VILLE DE MONTREAL 625, av. du Président-Kennedy Coin rue Union 848-0923
• BROSSARD 8025, boul. Taschereau O. coin boul. Rome 462-1264

MONTREAL • OTTAWA • TORONTO • QUÉBEC • SHERBROOKE

mobilia

Nouvel épisode de la guerre des écoles, à Brossard

PIERRE BELLEMARE

La guerre des écoles reprend de plus belle à Brossard!

Le comité des parents de l'école Sainte-Claire, présidé par Roger Beauchemin, s'oppose au projet de la commission scolaire qui veut, à la rentrée de 1990, y concentrer les 470 élèves anglophones, pour ne laisser que 200 places aux élèves francophones de la quatrième, de la cinquième et de la sixième année élémentaire.

« Nos enfants des trois premières années élémentaires devront passer devant l'école Sainte-Claire pour marcher jusqu'à l'école Saint-Michel », déplore M. Beauchemin.

Les parents ont déjà signé une pétition de 610 noms pour la remettre au ministre de l'Éducation, Claude Ryan, à son sous-ministre adjoint Pierre Gabrièle et au député de La Pinière, Jacques Saintonge, le nouveau président de l'Assemblée nationale.

« Nous utiliserons d'autres moyens de pression, ces prochaines semaines et, après la période des Fêtes, il est fortement question que l'on garde nos enfants à la maison, pour protester contre la perte de notre école de quartier », affirme M. Beauchemin à LA PRESSE.

Selon les dispositions de la nouvelle loi 107, les commissions scolaires ont jusqu'au 15 février pour faire connaître aux parents leur plan de localisation des élèves. « Nous avons donc jusqu'à la réunion des commissaires du 30

janvier 1990 pour faire valoir nos droits », explique M. Beauchemin.

Entre-temps, les parents anglophones de Brossard ont intenté une action en Cour supérieure contre la commission scolaire et contre le Procureur général du Québec, qu'ils enjoignent de rassembler tous les élèves anglophones dans une même école.

Ils souhaitent que l'école Good Shepherd dans le secteur N-O, une école où la cohabitation anglophone-francophone est de rigueur depuis 1984 — cette école est adjacente à l'école Bon-Pasteur — soit clairement désignée comme l'institution des anglophones.

Cependant, la commission scolaire, maintenant présidée par Réal Hébert — il vient de succéder à Nicole Durand-Kobrynsky, qui demeure simple commissaire — a résolu récemment de « transporter » la cohabitation de Good Shepherd à l'école Sainte-Claire pour les trois prochaines années, soit jusqu'en juin 1993.

Par la suite, l'école Sainte-Claire deviendra entièrement anglophone, au moins pour les dix années subséquentes, pendant que l'école Good Shepherd n'accueillera plus que les francophones.

« Les francophones du secteur N-O gagnent ainsi Good Shepherd

au détriment des parents francophones de Sainte-Claire », signale M. Beauchemin. Enfin, les autorités de la commission scolaire tentent d'en venir à une entente à l'amiable avec les anglophones, parce qu'on craint qu'un jugement de la Cour Supérieure ne fasse jurisprudence à travers le Québec, en garantissant des écoles anglophones sur l'ensemble du territoire québécois.

De leur côté, les parents francophones songent également à recourir aux tribunaux pour qu'on assure à leurs enfants des écoles de quartier, pour éviter aux élèves d'être transportés d'un bout à l'autre de Brossard.

ENCAN PUBLIC

LIQUIDATION À TRÈS COURT DÉLAI
afin de recueillir des fonds pour négocier le règlement des réclamations découlant d'une poursuite.

CONCERNANT TAPIS AZARBAYJAN
581, rue Ariana, Iran, Téhéran

Le gel des comptes apparentés a été ordonné. Ce gel a forcé la société-mère canadienne à ordonner la liquidation immédiate et irrévocable de ses stocks:

TAPIS FAITS MAIN valant 100\$ à 30 000\$ pièce

TAPIS D'ORIENT

et autres tapis orientaux certifiés Tabriz, Keshan, Kirman, Bokhara, Kezak, Biouch, afghans, chinois, et des centaines d'autres.

URGENT / ENCAN PUBLIC

samedi 2 décembre à 13h30 — inspection midi

Nous avons été autorisés à procéder à la liquidation au:
HOLIDAY INN, CROWNE PLAZA
420, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Qc

CONDITIONS: comptant, chèque visé, MasterCard, Visa, American Express, arrangements spéciaux.

Encanteurs / liquidateurs autorisés

Identification requise à l'enregistrement
Frais de transport et de manutention en sus

Permis no 168253

Projet de loi sur la pratique des sages-femmes: les débats reprennent

MARTHA GAGNON

Au moment où le gouvernement dépose son projet de loi, l'Association provinciale des sages-femmes intensifie ses efforts pour constituer un fonds de défense afin de soutenir une des leurs, Mme Isabelle Brabant, qui doit défendre sa réputation à la suite du décès d'un bébé.

L'enquête du coroner sur la mort du petit Alexis, débutée en septembre, doit reprendre les 12 et 13 décembre. Elle doit permettre d'éclaircir les circonstances du décès de l'enfant, survenu

trois jours après que la sage-femme eut pratiqué un accouchement à la maison, en novembre 1988.

« Ne laissez pas une sage-femme supporter seule le poids de l'illegalité. La justice a un prix; aidez-nous à le payer. » C'est le message lancé par l'association pour recueillir des dons auprès des groupes de femmes. Selon un porte-parole, Mme Claire Cousineau, on a déjà recolté 26 000 \$ et on espère doubler et même tripler ce montant pour défrayer les frais d'avocats et d'expertise médicale. Selon l'association, cette enquête aura des conséquences

sur l'avenir de la pratique des sages-femmes.

« Cette cause, peu importe l'issue, risque de constituer pour les corporations médicales une occasion de discréditer les sages-femmes », déclare l'association.

Le dossier est au cœur de l'actualité. La commission parlementaire sur le fameux projet de loi 4 qui autorise la pratique de la profession de sage-femme sur une base expérimentale, aura lieu les 6, 7 et 8 décembre.

Hier, plusieurs groupes de femmes ont déclaré qu'ils se réjouissaient de la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux de déposer le projet de loi dès l'ouverture de la session. Ils entendent le défendre avec acharnement et proposer quelques modifications.

À la veille de la commission parlementaire, l'Association des sages-femmes craint la vive opposition de plusieurs associations et corporations médicales. « Nous espérons que les médecins et les établissements qui, dans le passé, ont manifesté leur intention de collaborer, ne changeront pas d'attitude », explique Mme Gertrude Lavoie, secrétaire de l'association. Selon elle, la réalisation des projets expérimentaux dans huit établissements hospitaliers doit se faire dans un esprit de collaboration et de confiance. L'association veut proposer la création d'un comité pour superviser l'implantation des projets, établir des règles uniformes et assurer le lien entre les sages-femmes et les hôpitaux.

VENTE DE LIQUIDATION

4 JOURS SEULEMENT!

ÉCOULEMENT!

PLUS DE 2500 FOURRURES DOIVENT ÊTRE VENDUES!

Y COMPRIS L'INVENTAIRE COMPLET DE

GALERIE DE LA FOURRURE ANCIENNEMENT CHEZ SIMPSON MONTRÉAL

ET DES FOURRURES DESIGN PROVENANT DE GRANDS MANUFACTURIERS

DU MERCREDI 29 NOVEMBRE AU SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1989

**HOLIDAY INN, CROWNE PLAZA
SALON DIPLOMATE
420, RUE SHERBROOKE OUEST**



PLACE DES ARTS

**DU MER. AU VEN. 10 H - 21 H
SAMEDI 10 H - 17 H**

- PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES
- AJUSTEMENTS SUR PLACE

LIQUIDATEURS CANADIENS DE FOURRURE

**JUSQU'À
75%
DE RABAIS**



NOUVEAU

Au restaurant

Borgo

SOUPER DANSANT et SPECTACLE

avec l'orchestre «Les Belles Mélodies» tous les vendredis soirs dès 19 h sur réservation.

**PRIX D'ENTRÉE:
HOMME 5\$ - FEMME 3\$
6925, rue Beaubien Est
Réservations: 254-7195**

CONCORD
La collection complète sera en montre le

VENDREDI 1^{er} DÉC. et SAMEDI 2 DÉC.



BIJOUTERIE le roy

7139 rue ST-HUBERT
(coin Jean-Talon)
MONTREAL 277-3127

PUBLI
REPORTAGE

Dernière Heure

DERNIÈRE
ÉDITION

MONTRÉAL 1^{er} DÉCEMBRE 1989 105^e ANNÉE N^o 314 64 PAGES, 4 CAHIERS

35^e

UN REGARD SUR PANASONIC

Le « Switchhitter » de Panasonic Le premier caméscope pour droitiers et gauchers



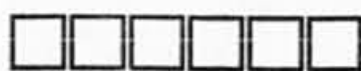
En mode arrêt sur tram, toute l'action filmée à 1/1000e ou 1/500e de seconde est reproduite avec une distorsion et un sautillerment minimes.

Le « Switchhitter » est doté d'un autre raffinement technique, l'enregistrement à temps échelonné, qui permet de réaliser des prises de vues saisissantes d'une tempête ou de l'épanouissement d'une fleur. Cette caractéristique peut également s'avérer un élément de sécurité à la maison en permettant de surveiller une pièce ou une entrée.

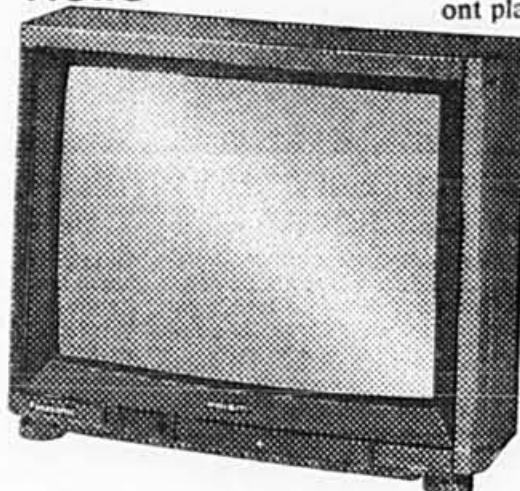
La tête d'effacement flottante permet de réaliser des vidéos d'allure professionnelle. Montée directement sur le cylindre rotatif des têtes vidéo, elle efface, de façon continue, les signaux existant sur le ruban, juste avant l'enregistrement de nouveaux signaux, ce qui élimine pratiquement la distorsion et les parasites chromatiques.

Le dispositif de mixage permet d'ajouter des titres, un générique ou même de toutes nouvelles scènes à un enregistrement, tandis que le doublage audio permet d'ajouter des commentaires ou même une musique de fond.

En plus, ces caméscopes perfectionnés offrent un dispositif à couple de charge haute définition, une photosensibilité élevée (trois lux), le déclenchement différé, le repérage VHS par index, la mise au point automatique par infrarouge, l'horodateur automatique et le visionnement instantané.



Nouveaux téléviseurs PRISM avec sonorité exceptionnelle



Les deux nouveaux téléviseurs-écrans témoins ultra-perfectionnés de la gamme PRISM Panasonic une sonorité stéréo exceptionnelle et une image de qualité saisissante.

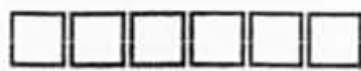
Les modèles PC-29T91S de 29 pouces en diagonale et PC-33T91S de 33 pouces en diagonale offrent une télécommande intelligente, un correcteur graphique sept bandes, un dispositif Doldy ambiophonique et l'affichage de menu à l'écran.

« Plusieurs téléviseurs stéréo offrent une sonorité superbe au détriment de l'apparence et

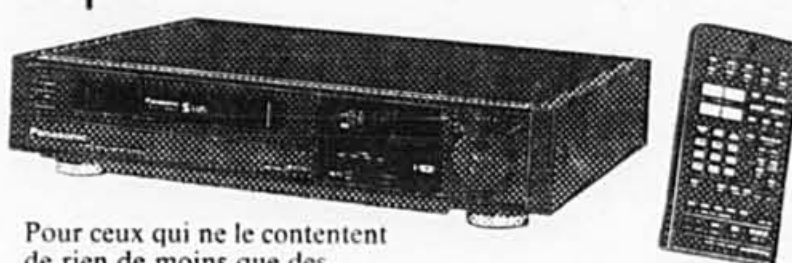
des dimensions: les haut-parleurs sont malheureusement placés sur les côtés ou en saillie sur le devant de l'appareil, affirme M. Harris Omadaka, directeur du marketing, téléviseurs couleur. Nos nouveaux haut-parleurs à projection avant ont une sonorité exceptionnelle et parce qu'ils sont placés plus profondément dans l'appareil, les meubles sont plus compacts que la plupart des téléviseurs stéréo à écran de dimensions identiques. »

Les ingénieurs de Panasonic ont placé, derrière le tube-image, de chaque côté de celui-ci, un haut-parleur d'aiguës ovale de sept centimètres et un haut-parleur de graves rond de dix centimètres. Une enceinte acoustique interne projette le son stéréo hi-fi par ces quatre haut-parleurs et par des fentes de deux centimètres de largeur de chaque côté de l'écran.

Cet aménagement permet de réduire de façon importante les dimensions de l'appareil, mais également d'offrir une sonorité de qualité exceptionnelle. Un baffle réflex spécial à l'arrière de l'appareil donne de la résonance et de l'ampleur aux graves, tandis que les aiguës sont accentuées par un matériau absorbant à l'intérieur de l'enceinte et par des pavillons spéciaux qui acheminent le son aux fentes latérales.



Panasonic offre au vrai vidéophile le nec plus ultra en magnétoscope



Pour ceux qui ne se contentent de rien de moins que des raffinements les plus avancés en matière de vidéo, le fameux PV-S4990-K Super-VHS de Panasonic est LE magnétoscope. En plus de la qualité d'image sans égale que permet son format S-VHS, ce magnétoscope offre une foule de perfectionnements tels que le montage avec repérage ponctuel/proportionnel, les effets spéciaux numériques plus nombreux, la programmation par code à barres, la stéréo Hi-Fi, une télécommande intelligente et bien plus encore, le tout dans un appareil redessiné orné de panneaux de bois sur les côtés et de pieds plus modernes.

« Le PV-S4990K est sans conteste l'un des magnétoscopes les plus fascinants que Panasonic ait

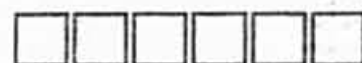
jamais produits, de dire M. Rick Woodall, directeur du marketing VHS. Cet appareil possède pratiquement tous les perfectionnements vidéo disponibles. Pour le consommateur qui exige la fin pointe de la technologie et des possibilités de montage, c'est le seul choix possible. »

Les images les plus nettes et les plus saisissantes seront obtenues en reliant le magnétoscope à un téléviseur compatible au S-VHS: plus de

Avec le repérage à vitesse variable, ponctuel et proportionnel, l'utilisateur peut localiser et isoler une séquence donnée. Toute une gamme d'effets spéciaux numériques permettent de réaliser des oeuvres au fini professionnel: variation numérique de la grandeur de l'image, réduction numérique du bruit, repérage de canaux, image en médaillon, index numérique automatique, effet d'animation simple ou multiple, ralenti/arrêt sur image et mémoire télé. La fonction de montage synchrone et la tête d'effacement flottante permettent un montage absolument impeccable.

Le PV-S4990-K offre un son stéréo haute fidélité d'une qualité qui approche celle des disques compacts, le standard en matière d'audio. Les effets spéciaux remarquables sont obtenus grâce au système à 4-têtes perfectionné qui permet d'éliminer le bruit et le vacillement en arrêt sur trame, avance trame par trame et ralenti.

Enfin, pour permettre à l'utilisateur de commander le magnétoscope et aussi ses autres appareils télécommandés par infrarouge, la télécommande à 63 fonctions du PV-S4990-K peut « apprendre » les commandes données par les autres télécommandes, ce qui permet de n'en garder qu'une seule à portée de la main.



Panasonic

Et ses cadeaux de Noël bien pensés!



Panasonic
Magnétoscope Hi-Fi VHS PV-4941-K
Sonorité stéréo hi-fi 90 dB. Récepteur MTS/deuxième voie audio. Programmation/affichage à l'écran. Ralenti ultra-fin à vitesse variable. Minuterie programmable 4 émissions/1 mois avec calendrier. Arrêt sur trame et avance par trame sans bruit. Lecture à double vitesse. Omnirépérage accéléré.
749⁹⁵\$



Panasonic
PV-500-K
Switch Hitter (pour droitiers et gauchers)
Le caméscope PV-500-K de Panasonic est plus que parfait. Il ne fait aucune discrimination. Que vous soyez droitier ou gaucher, il s'adapte à votre « nature ». Vous pouvez donc vous concentrer sur la scène à tourner et non sur la manipulation de l'appareil. Éclairage minimal de 3 lux
Panasonic présente un nouvel objectif d'une photosensibilité exceptionnelle qui assure des images claires même sous éclairage faible.
Le marchand peut vendre tous ces articles à un prix plus bas!



Panasonic Omnivision
S-VHS
Magnétoscope Hi-Fi Super-VHS PV-S4990-K
Système de montage pour vidéos. Repérage ponctuel/proportionnel. Système Super-VHS. Effets spéciaux numériques plus nombreux. Tête d'effacement flottante / montage synchrone. Titrage et programmation par code à barres Sonorité stéréo hi-fi MTS avec sortie à niveau variable. Doublage audio vidéo. Châssis à action rapide. Ralenti de qualité studio. Accord numérique à quart de 155 canaux avec syntonisation automatique. Minuterie programmable 8 émissions/1 mois avec calendrier. Repérage par index. Entrées RF jumelées.
2799⁹⁵\$



Panasonic
Télécouleur portable 20" PC-20T49R
Télécouleur portable 48 cm (20") diag. Accès à 155 canaux, télécommande à 20 fonctions. Affichage à l'écran. Balayage des canaux programmable/automatique. Syntonisation rapide. Minuterie de mise en marche/mise hors circuit. Filtre à onde acoustique de surface. Système Couleur-pilote. Coffret fini noir.
549\$



Panasonic PRISM
Télécouleur ambiophonique 29" avec Dolby PC-29T91S
Accès à 155 canaux, télécommande intelligente 33 fonctions, tube-image 71 cm (29") à 110° de déviation, récepteur MTS incorporé, 4 haut-parleurs (7 W x 2), affichage de menu à l'écran, correcteur graphique, sonorité ambiophonique avec Dolby, balayage des canaux programmable/automatique, syntonisation rapide, minuterie de mise en marche/mise hors circuit, filtre à onde acoustique de surface, filtre-peigne, filtre de bande à fréquences hautes, système Couleur-pilote, prises d'entrée audio/vidéo et S-VHS, sortie audio à niveau variable, prise de haut-parleurs externes.
1999⁹⁵\$

<p>STÉRÉO VIDÉO SALON 6536, Beaubien E. 274-7731 391, Ste-Catherine O. 499-2003 6199, Métropolitain E. 321-3351 6739, St-Hubert 270-8872</p>	<p>LOUIS FILION INC. 5730, Sherbrooke E. Montréal 254-6041</p>	<p>AVENTURE ÉLECTRONIQUE 8100, boul. Taschereau, Brossard 923-8100 4550, Métropolitain Est, St-Léonard 722-4550</p>	<p>DISTRIBUTION CENTRALE 350, des Érables Lachine LE BAZAR 3724, Côte-Vertu O. 333-3860</p>	<p>AVENTURE ÉLECTRONIQUE 8100, boul. Taschereau, Brossard 923-8100 4550, Métropolitain Est, St-Léonard 722-4550</p>	<p>DIVERTISSEMENT VIDÉO QUÉBEC 247E, d'Anjou Châteauguay 691-8801</p>
---	---	--	---	--	--

La RAAQ obtient 370 000\$ en guise de dédommagement pour des vignettes «blanchissantes»

■ La Régie de l'assurance-automobile du Québec vient d'obtenir 370 000\$ en dommages et intérêts des deux compagnies qui avaient fabriqué les vignettes rouges 1987-88 «blanchissantes», de piètre qualité.

Aux prises avec un problème embarrassant,

la Régie avait entrepris des procédures judiciaires contre les compagnies Moore Corporation et Jonergin qui avaient fabriqué le lot de 400 000 vignettes défectueuses et obtenu compensation, en règlement à l'amiable.

Les vignettes rouges autocollantes se dé-

vaient rapidement au soleil ou au contact de l'eau. Cela avait causé de nombreux désagréments à quelque 143 000 automobilistes, passibles d'amende, qui avaient été obligés de faire remplacer gratuitement leur vignette d'immatriculation, au cours de l'été 1987.

UN PRÉJUGÉ DE TAILLE

Tout le monde sait que le lait 2% contient seulement 2% de matière grasse; mais saviez-vous que le lait entier homogénéisé en contient seulement 3,25%? Alors, considérez-le à de plus justes proportions. N'hésitez plus.

BUVEZ LE LAIT QUI VOUS PLAÎT!

Une portion (250 mL) de lait entier contient 9 g de matière grasse et une portion (250 mL) de lait 2% contient 5 g de matière grasse.



Bureau laitier du Canada

MANTEAUX RENOMMÉS

Ils sont insurpassables. Vous serez d'une apparence remarquée, vous vous sentirez à votre meilleur, confortable et à la fine pointe de la mode. Et quand on parle de manteaux de cuir raffiné, la collection A. Gold & Sons est le choix incontesté.



TRENCH CLASSIQUE EN CUIR PLONGÉ AYANT UN PETIT CÔTÉ MILITAIRE

Cuir souple. Double boutonnage. Epaulettes. Patte de serrage aux manches et ceinture à la taille. 2 poches en biais. Bavolet à pli creux. Fente médiane au dos. Doublure rayée. Tailles 36 à 46. En noir.

Seulement 975\$

ÉCONOMISEZ 50% SUR CE LUXUEUX MANTEAU DE CUIR DOUBLÉ DE FOURBURE ET COL DE VISON

Luxeux et élégant. Splendide col de vison, cuir d'agneau, doublure de rat musqué noir. Manches raglan à epaulettes. 2 poches en biais. Bavolet au dos. 48" de long. En noir. Tailles 38 à 46.

Ord.: 3 250\$ Maintenant 2 400\$

ÉLÉGANT TRENCH EN CUIR «VIEWBUCK» AYANT L'ASPECT SOUPLE DU SUÈDE

Simple boutonnage. Col avec patte de boutonnage. Patte de serrage aux manches. Ceinture à la taille. Bavolet devant et bavolet à pli creux derrière. Fente médiane au dos. Tailles 38 à 46. En noir.

Seulement 900\$

MAGASIN

• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
• 960, STE-CATHERINE O. • MAIL CHAMPLAIN BROSSARD



RENOMMÉ

• LA PLACE VERTU • CARREFOUR LAVAL
• GALERIES D'ANJOU • PROMENADES SAINT-BRUNO

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, A. Gold & Sons

AIR À VENDRE

NIKE AIR MAX LIGHT POUR HOMMES ET FEMMES. LA VERSION LÉGÈRE DU SOULIER DE COURSE LE PLUS COUSSINÉ DU MONDE. LE PIED D'ATHLÈTE VOUS OFFRE L'OPPORTUNITÉ D'AVOIR VOTRE PAIRE, MAIS DÉPÊCHEZ-VOUS, CAR ILS DISPARAISSENT VITE, TRÈS VITE

Rég. 114.99



NIKE AIR PEGASUS HOMMES ET FEMMES Rég. 79.99



NIKE AIR MAX II POUR ENFANTS GRANDEURS 1-6 Rég. 89.99



NIKE AIR CROSS TRAINER HI II Rég. 89.99



NIKE AIR ALPHA FORCE II SOULIER DE CUIR Rég. 99.99



NIKE BACKBOARD HI Rég. 79.99



NIKE FRONTCOURT HI POUR HOMMES ET ENFANTS Rég. 64.99



LA VENTE DÉBUTE AUJOURD'HUI • PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX • MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX

le Piedd'athlète

1192, Ste-Catherine 874-7646 • 684, Ste-Catherine 861-7912 • Place Versailles 351-0662

Pédophile condamné à 21 mois de prison

Presse Canadienne
QUÉBEC

Un sexagénaire pédophile de Beauport, Albert Labbé, a été condamné hier à 21 mois de prison et à une période de probation de trois années pour avoir agressé sexuellement un garçon de 11 ans, le 12 octobre dernier.

Pour Labbé, il s'agissait d'une récidive puisqu'il avait été mis à l'amende, en 1969, pour action indécente, puis condamné à trois mois de prison en 1986 pour agression sexuelle sur trois garçons âgés entre 9 et 12 ans.

Le 12 octobre dernier, il a trahi en quelque sorte la confiance

d'une parente de l'enfant de 11 ans en l'attirant chez lui et en en profitant pour se livrer à des attouchements sexuels, après lui avoir fait boire deux bières.

Bien au fait du dossier de Labbé, une agente de probation, Mme Suzanne Lamy, a déclaré hier devant la cour que la situation n'avait pas évolué depuis la dernière condamnation de Labbé, en 1986.

Tout en continuant d'éprouver un sérieux problème avec l'alcool, Labbé doit prendre du lithium pour contrôler sa psychose à tendance maniaco-dépressive.

Labbé s'est toujours rabaissé sur sa consommation d'alcool et de médicaments pour expliquer son problème de pédophilie. «Mais il s'agit de problèmes distincts, a soutenu Mme Lamy. Je lui ai dit que sa pédophilie ne s'arrêterait pas s'il cessait de boire.»

Selon le témoignage de l'agente de probation, Labbé commencerait à peine à admettre qu'il a un problème d'ordre sexuel avec les enfants.

«Il s'agit d'un enfant de 11 ans; c'est un cas pénible», a déclaré le juge Louis Fortin avant d'émettre, suivant les représentations des procureurs de la poursuite et de la défense, Me Rachèle Boivin et Me André Gaulin, une ordonnance pour que Labbé, durant son incarcération, puisse suivre une thérapie à la clinique pour délinquants sexuels, au centre hospitalier Robert-Giffard.

De plus, dans le cadre de sa probation, Labbé devra, à sa sortie de prison, se rapporter à son agent de probation et suivre toutes ses directives.

Hamelin nie avoir versé des pots-de-vin

PIERRE BELLEMARE

La Couronne a mis fin à sa preuve hier au Palais de justice de Longueuil dans le procès d'Adrien Warren, un inspecteur de Défense Construction Canada, accusé d'avoir reçu des pots-de-vin de l'ex-organisateur conservateur de la Rive-Sud, Joseph Hamelin.

Me Marcel Patenaude a profité du témoignage de M. Hamelin, appelé à la barre par l'avocat de la défense, Me Robert Flahiff, pour tenter de le confondre sur son rôle et le rôle de son entourage dans cette affaire.

Le témoin a nié avoir eu connaissance de cette affaire de pots-de-vin ou d'y avoir participé. Me Patenaude a déposé, devant le juge Lucien Roy, des reçus de restaurant indiquant clairement que la collaboratrice de M. Hamelin, Jacqueline Marcil, invitait fréquemment le fonctionnaire Warren au restaurant.

«Je ne me souviens pas d'avoir autorisé de telles dépenses», soutient M. Hamelin, qui dirige, avec son frère Martin, les Entreprises Mirabel Inc., qui ont déjà réalisé des travaux de terrassement aux bases militaires de Longue-Pointe et Saint-Hubert.

Un ingénieur du ministère de la Défense, Bernard Noël, a plaidé coupable devant le juge Ronald Dudemaine, le printemps dernier, à l'accusation d'avoir bénéficié, à l'été 1987, d'avantages offerts par M. Hamelin.

Celui-ci a procédé sans frais à la pose de gazon à la résidence de Bernard Noël, à Chambly, et le juge Dudemaine l'avait condamné à verser 1 500 \$ à Leucan, et imposé une probation d'un an.

M. Warren, subalterne de M. Noël, aurait également tiré des avantages de M. Hamelin, mais la défense affirme que les accusations de la Couronne ne sont pas fondées. Les avocats Patenaude et Flahiff soumettront leur argumentation au juge Roy le 6 décembre.

75 \$ d'amende pour avoir contrevenu à la Loi sur les jurés

PIERRE BELLEMARE

Deux personnes du district judiciaire de Longueuil ont été condamnées, par le juge de paix Jacques Letourneau, à verser une amende de 75 \$, après avoir plaidé coupable de s'être soustraites à leurs obligations, en vertu de la Loi sur les jurés.

Huit autres personnes ont plaidé non coupable à une semblable accusation et leur procès se tiendra en mai, devant la Cour du Québec à Longueuil.

Ces personnes ont été assignées par la Cour, en septembre 1988 et en octobre dernier, pour faire partie éventuellement d'un jury aux Assises criminelles. Mais pour diverses raisons, celles-ci ne se sont pas présentées devant le tribunal, lors de la sélection des membres du jury et, selon la Couronne, elles ont contrevenu aux articles 33 et 49 de la Loi des jurés.

Par la suite, la Couronne, représentée par Me Joelle Saint-Germain, a poursuivi ces gens en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires, qui fixe l'amende maximale à 500 \$ dans de tels cas.

Me Saint-Germain a proposé au juge Letourneau d'imposer une amende de 100 \$ aux deux personnes qui ont plaidé coupable. Celui-ci a finalement établi l'amende à 100 \$. Quant aux huit autres accusés, leur cause sera entendue par la Cour du Québec, parce qu'ils ont enregistré un plaidoyer de non culpabilité.

Toute personne assignée par la Cour pour la sélection d'un jury doit nécessairement se présenter devant le tribunal, sous peine d'amende, à moins d'être exemptée ou d'être déclarée inhabile à faire partie d'un jury.



Un solde tout à fait spécial
30% — 50% ET PLUS

TRES SPECIAL... PUISQUE VOUS POUVEZ VOUS PROCURER DE BONS VÊTEMENTS, À BON PRIX, AU BON MOMENT, NOTRE COLLECTION ENTIÈRE DE MANTEAUX, TAILLEURS, ROBES, CHEMISIERS, CHANDAILS, COORDONNES SPORT ET TOUTES NOS SUPERBES IMPORTATIONS, AUX PRIX RÉDUITS QUE VOUS ATTENDEZ.

HELEN PRESTON
1243, boulevard Laird, Ville Mont-Royal

LE NOËL DES CHATS
EXPOSITION FÉLINE



CLUB FÉLIN DE MONTRÉAL - C.C.A.
2 et 3 décembre
de 9 h 30 à 18 h

- ★ 200 chats en compétition
- ★ 30 races félines
- ★ Nombreux kiosques
- ★ 150 éleveurs
- ★ Astro chat avec Louise Haley (Madame Minou)

Animation continue avec Renée Lemay

Admission: adultes 5\$, Age d'or et étudiants 3\$, Enfants moins de 12 ans 2\$

PLACE BONAVENTURE
Renseignements: 397-2355

ALLIANCES À DIAMANTS
MEILLEURS PRIX EN VILLE

 Joue et bague 1 DIAMANT 375\$	 Joue et bague 3 DIAMANTS 281\$	 Joue et bague 5 DIAMANTS 522\$
 Joue et bague 4 DIAMANTS 293\$	 Joue et bague 33 DIAMANTS 3744\$	 Joue et bague 5 DIAMANTS 698\$

MONTRES:
BAUME et MERCIER — PIAGET — CONCORDE — SEIKO — LASALLE — MOVADO — RAYMOND WEIL — PULSAR — MICHEL HERBELIN — BULOVA — CITIZEN — SWATCH — LORUS — TIMEX

PLUMES:
MONT BLANC — S.T. DUPONT — CROSS — SHEAFFER — PARKER
GRAVURE SUR PLACE DE VOTRE NOM ou LOGO DE COMPAGNIE

REMODELAGE
• Si vous désirez changer le STYLE de votre bague, nous avons de magnifiques montures à vous proposer.
• Venez les essayer, vous en serez emballés.
• Elles seront prêtes pour Noël si vous faites vite.
• Venez choisir la vôtre, elle redonnera à vos pierres précieuses l'éclat qu'elles méritent.

BIJOUTERIE le roy
7139, rue ST-HUBERT
(coin Jean-Talon)
MONTRÉAL
277-3127

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

C'EST TOUT VU À LA BAIE

Grand solde à 1¢



Achetez une paire de lunettes et obtenez-en une seconde pour un cent seulement.

25 \$ DE RABAIS sur présentation de ce coupon. Achetez des lunettes de soleil Vuarnet à la fine pointe de la mode, et économisez 25 \$. Offrez-en une paire en cadeau à l'occasion des fêtes à toutes les personnes inscrites sur votre liste! L'offre est valable jusqu'au 6 décembre 1989 et ne peut être jumelée à aucune autre.	40 \$ DE RABAIS sur présentation de ce coupon. Achetez une paire de lentilles de contact au prix courant et obtenez, pour leur entretien, des produits d'une valeur de 40 \$. Nous offrons des lentilles de contact à partir de 99 \$ seulement. L'offre est valable jusqu'au 6 décembre 1989 et ne peut être jumelée à aucune autre.	50 % DE RABAIS sur présentation de ce coupon. TRAITEMENT DE PROTECTION DES LENTILLES. Vos lentilles résisteront mieux aux égratignures grâce à ce traitement spécial. K. Michel vous l'offre maintenant pour seulement 10 \$ à l'achat de n'importe quelles lunettes. L'offre est valable jusqu'au 6 décembre 1989 et ne peut être jumelée à aucune autre.
--	---	---

D'autres coupons de réduction vous seront offerts dans notre annonce qui paraîtra la semaine prochaine!
Achetez une paire de lunettes et recevez, pour un cent seulement, une seconde paire que vous choisissez parmi notre assortiment spécial de montures et de lentilles. Les lunettes doivent être de même ordonnance et pour la même personne. Certaines restrictions s'appliquent.
Vous trouverez les renseignements complets en magasin. L'offre expire le 17 décembre 1989.
Les lentilles de contact ne sont pas offertes dans toutes les succursales.

Examen de la vue par un optométriste, sur rendez-vous.

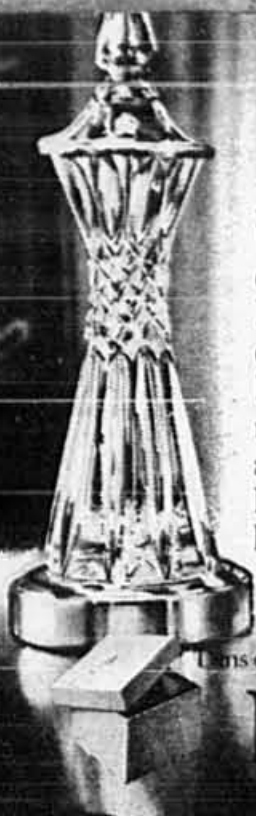
K. MICHEL & ASSOCIÉS OPTICIENS

PROMENADES ST-BASILE PLACE VERSAILLES CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL CENTRE ROCKLAND LA PLACE VERTU JARDIN D'ORVAL	554-8372 554-8470 731-4122 739-8450 332-8864 531-4741	CENTRE BOULEVARD CENTRE LAVIL MALL CHAMPLAIN, BOSSARD FAUBOURG, FOINTE-CLAIRE GALERIES D'ANVOÛE CARREFOUR LAVIL	758-4571 558-8970 658-4663 697-4970 353-3300 687-1540
---	--	--	--

la Baie



Et la lumière vint



À un prix très abordable. Une façon charmante d'illuminer votre maison. D'Europe, des lampes en cristal brillant et taillé à la main. Magnifiquement rehaussée de laiton. Avec abat-jour en tissu. Environ 43 et 46 cm de hauteur.

39,95\$ ch.

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS



Square Phillips 1240, Square Phillips Montreal, Québec 397-2511	Centre Fairview Pointe-Clair 5001, route Trans-Canada Pointe-Clair, Québec 697-5180	Mail Cavendish 5800, boul. Cavendish Côte St-Luc, Québec 487-6340	Place Montréal Trust 1500, rue McGill College Montreal, Québec 397-2503	Place Vertu 3131, Côte Vertu St-Laurent, Québec 332-4334	Les Jardins Dorval 372, av. Dorval Dorval, Québec 631-3901	Centre Rockland 2305, chemin Rockland Ville Mont-Royal 341-5428
Carrefour Laval 3035, boul. La Carrefour Chomedey, Québec 689-3431	Les Promenades Saint-Bruno Saint-Bruno, Québec 481-0011	Sainte-Foy 2472, boul. St-Witold Laurier Sainte-Foy, Québec (418) 653-4035	Galerias d'Anjou 7829, boul. Les Galeries Anjou, Québec 353-8660	Mail Champlain 2150, boul. Lapinière Brossard, Québec 465-3350	Carrefour de l'Estrie 3050, boul. Portland Sherbrooke, Québec (819) 363-5133	

La CSN poursuit Le Devoir pour 500 000\$

LISA BINSSE

La Confédération des syndicats nationaux a intenté hier une poursuite en dommages et intérêts de 500 000\$ contre le journal *Le Devoir* qui, en publiant le 28 septembre un article « diffamatoire » coiffé d'un titre « tendencieux et malicieux », a porté atteinte à l'honneur et à la réputation de la CSN.

Dans sa poursuite déposée hier après-midi en Cour supérieure contre *Le Devoir*, son directeur Benoit Lauzière et le journaliste Sylvain Blanchard, la CSN a rappelé les faits.

Le 28 septembre, le quotidien a publié un article à la « une » sous le titre « La CSN a exigé 250 000\$ pour sauver la Vickers ». L'article rapportait que « la compagnie Casteel a préféré renoncer à la MIL-Vickers plutôt que d'avoir à verser sous la table 250 000\$ à la direction du syndicat des employés affiliés à la CSN ».

Selon l'article, ce montant aurait été exigé par le président et le vice-président du syndicat des travailleurs de la MIL-Vickers. Les représentants de Casteel, qui négociaient l'achat de cette compagnie, l'auraient considéré comme une demande de pot-de-vin.

Selon la CSN, le titre est tendencieux et malicieux lorsque mis en perspective avec l'ensemble de l'article et, en particulier, avec les deux premiers paragraphes où il est question de « dessous de la table » et de « pot-de-vin ». « Il amène tout naturellement le lecteur à conclure que la CSN a exigé un avantage monétaire pour permettre une transaction financière entre MIL-Vickers et la compagnie Casteel. »

À la lecture du titre et de l'article, on ne pouvait que conclure que la transaction pour « sauver la Vickers » a échoué parce que la compagnie Casteel a refusé cette exigence de la CSN.

Selon la CSN, le journal, son directeur et son journaliste ont été négligents et imprudents dans l'accomplissement de leur devoir. Ils savaient, ou auraient dû savoir, que la CSN n'a, en aucun temps, été partie aux négociations avec la compagnie Casteel avant le 20 septembre 1989. Le montant mentionné avait rapport avec une clause de la convention

collective liant MIL-Vickers et le syndicat, convention à laquelle la CSN n'était pas partie. Cette clause était un des éléments de la négociation.

Par ailleurs, l'article, selon la poursuite, laisse croire qu'à cause de la CSN, 400 travailleurs perdront leur emploi à la fin de l'année.

La CSN avait exigé une rétraction du journal, mais aucune rétraction n'a été faite. M. Lauzière avait expliqué que le quotidien refusait de se rétracter et de s'excuser, jugeant l'article conforme aux faits.

550 000\$ pour un oeil

YVES BOISVERT

Patrick Boulanger, un étudiant de Dorion qui a perdu l'oeil gauche en recevant une balle de baseball, réclame quelque 550 000\$ de tous ceux qu'il considère responsables de cet accident.

Dans une requête déposée hier en Cour supérieure, le jeune homme explique qu'il fait partie d'une ligue de baseball et que, le 3 juin, il s'est rendu jouer au terrain de la rue des Saules, à Châteauguay.

À 13 h 30, quand la partie est terminée, Patrick Boulanger grimpe à bord d'une camionnette en compagnie de six autres personnes.

La camionnette emprunte la rue qui fait le tour du terrain de baseball quand, tout à coup, une balle traverse la vitre de la

camionnette et frappe le jeune Boulanger dans l'oeil gauche.

Il semble que la balle, qui traînait sur le terrain, ait été propulsée par le tracteur-tondeuse qui tondait le gazon sur cette partie du terrain.

Suite à l'impact, le jeune homme a totalement perdu l'usage de son oeil gauche et la vue de son oeil droit a baissé, si bien qu'aujourd'hui il porte une lentille cornéenne.

Patrick Boulanger poursuit aujourd'hui la Ville de Châteauguay, propriétaire du terrain, la firme Rénovation Résidentielle Telesia, de Saint-Léonard, responsable de l'entretien du terrain, l'Association du baseball mineur de l'île Perrot (qui organisait les matches), la compagnie Toro, qui a fabriqué le tracteur-tondeuse, et M. Mennato Mancini, de Saint-Léonard... qui conduisait le tracteur.



“VOUS DITES QUE VOUS FABRIQUEZ UN MEILLEUR GRAND PICK-UP.

PROUVEZ-LE.”

Si vous avez besoin d'un pick-up pour gagner votre vie, vous n'allez pas choisir n'importe quoi. De plus en plus de gens préfèrent un grand pick-up Chevrolet ou GMC. Mais ce qui les a convaincus saura-t-il vous convaincre?

**LA PLUS GRANDE
PUISSANCE STANDARD!**

En optant pour un pick-up GM, vous obtenez un V6 Vortec de 4.3 L qui développe 160 chevaux. Ce moteur perfectionné à injection monopoint de carburant est fiable et fonctionne en douceur... sans oublier qu'il développe la plus grande puissance standard qui soit!

La fiabilité se traduit également par la simplicité du compartiment moteur: il se compose d'éléments judicieusement disposés et de réservoirs transparents. Les travaux d'entretien s'effectuent en un tournemain.

**RENDEMENT OPTIMAL
POUR DES ANNÉES DURANT!**

Les pick-up Chevrolet et GMC bénéficient des traitements anticorrosion les plus complets jamais offerts par GM. L'acier galvanisé des deux côtés est utilisé massivement et les éléments de la car-

rosserie sont de beaucoup simplifiés.

De plus, les côtés de caisse et l'abatant sont en tôle à double paroi. Les encadrements de portes et le toit sont monopieces et estampés. Avec un ajustement d'une telle précision, nos pick-up vous donneront un fier coup de main pour des années durant.

**ILS FACILITENT VOTRE TRAVAIL
ET LE RENDENT PLUS AGRÉABLE!**

La puissance et la durabilité sont importantes. Mais un pick-up doit aussi vous permettre de travailler dans le plus grand confort. Grâce aux grandes portes et au plancher bas, il est plus facile d'entrer dans les pick-up GM et d'en sortir. La cabine est spacieuse. Le volant et les pédales sont placés pour que des conducteurs de taille différente soient confortables. La visibilité est exceptionnelle grâce aux grandes glaces qui sont toutes teintées.

**LE ROULEMENT FOURNIT
LA PREUVE INCONTESTABLE.**

Les pick-up GM ont un cadre robuste entièrement soudé dont la forme s'amincit vers l'arrière. Cette concep-

tion unique permet l'utilisation de ressorts arrière plus longs assurant ainsi la stabilité en charge et une douceur de roulement exceptionnelle. Des freins arrière antiblocage commandés par ordinateur et assortis au PNBV sont standard. La grande douceur de roulement permet aussi à nos pick-up de s'arrêter fermement et en douceur sur les routes glissantes ou meubles et ce, même s'ils sont lourdement chargés.

Pour obtenir un catalogue de camions GM ou des renseignements sur la Location PlusSM, téléphonez au 1 800 465-3273.

GM TOTALSM
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM

VOICI D'AUTRES BONNES RAISONS
POUR ACHETER DU GM.

**ÉCONOMISEZ
MAINTENANT
JUSQU'À 650\$**

avec l'ensemble d'équipements
avancés* comprenant:

Climatiseur et radio AM/FM avec lecteur de cassettes, ainsi que lave-glaces et verrouillage des portes électriques OU volant inclinable et régulateur de vitesse, au choix.

Voyez votre concessionnaire au sujet des autres économies sur le P.D.S.F. pouvant atteindre 450\$ pour les modèles d'une demi-tonne spécialement équipés.

OU
Économisez jusqu'à 750\$ sur les modèles de trois quarts de tonne spécialement équipés.**

*Économies calculées sur le P.D.S.F. des grands pick-up GM Chevrolet et GMC neufs 1990, équipés de l'ensemble d'équipements avancés 2108 par rapport au P.D.S.F. des options achetées séparément. Toutes les taxes applicables, incluant la taxe d'accise fédérale, sont en sus. L'offre est de durée limitée et n'est applicable qu'aux achats au détail effectués après le 31 octobre 1989. Elle comporte une participation du concessionnaire.
**Voyez votre concessionnaire GM participant pour tous les détails.



GMC

**DES VRAIS GM
FIDÈLES COMME J'AIME!**

Chevrolet

Dix façons de conduire en toute sécurité en utilisant votre téléphone cellulaire



Placez vos dix doigts sur le volant. Ensuite, fermez vos deux mains à «10 heures» et à «2 heures», puis gardez-les là pendant que vous conduisez.

Et pour que vos deux mains soient toujours sur le volant pendant que vous roulez, utilisez un téléphone cellulaire de type mains libres. Pour Bell Cellulaire et le Conseil canadien de la sécurité, il s'agit là d'une excellente façon de contribuer au succès de la Semaine nationale de la sécurité routière qui se tiendra du 1^{er} au 7 décembre.

Il existe également une foule d'autres moyens d'ajouter à la sécurité au volant. Faites toujours preuve de courtoisie. Tenez-vous à distance respectable des autres usagers de la route. Servez-vous des clignotants. Ne consommez jamais d'alcool lorsque vous conduisez. Et bouclez toujours votre ceinture de sécurité.

Le Conseil canadien de la sécurité et Bell Cellulaire vous invitent à vous joindre à eux pour rendre nos routes plus sécuritaires.

Pour obtenir gracieusement votre brochure de conseils de sécurité, composez sans frais le 1 800 361-5551 ou le 335-0040 à Montréal.



Pourquoi pas un système léger sur rail dans la région de Montréal?

FLORIAN BERNARD

■ Pourquoi ce qui fonctionne très bien à Toronto et dans plusieurs grandes villes américaines et européennes ne serait-il pas profitable à la région de Montréal? Comment expliquer la réticence des élus de la région de Montréal à favoriser un système léger de transport en commun sur rail, surtout lorsqu'on découvre que les coûts de construction sont beaucoup moins élevés que ceux reliés au métro traditionnel?

Telles sont les questions adressées aux membres de la commission du transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal, hier, par le comité des usagers du transport de Deux-Montagnes. Le porte-parole de

l'organisme, M. Roger Lemoine, a signalé que l'implantation d'un système de train rapide pourrait être la solution idéale dans plusieurs secteurs de la région, notamment dans l'est de Montréal, jusqu'à Repentigny, ou encore sur

le tronçon nord-sud, ou bien dans le secteur de Laval. Un tel système, doté de gares intermodales servant de lien entre les autobus,

le métro ou les métrosbus, pourrait être complété par de grands stationnements publics, de façon à accroître la clientèle du trans-

port en commun. M. Lemoine s'est dit étonné du peu d'enthousiasme qu'affichent les élus de tous niveaux.

PORTEURS DEMANDÉS
ADOLESCENTS OU ADULTES.
DANS LES SECTEURS SUIVANTS!

- AHUNTSIC
- AUTEUIL
- CARTIERVILLE
- CHOMEDEY
- DOMAINE-SAINT-SULPICE
- DUVERNAY
- LAVAL-DES-RAPIDES
- NOUVEAU BORDEAUX
- SAINT-LAURENT
- SAINT-MICHEL
- SAINTE-DOROTHÉE
- SAINTE-ROSE

TÉLÉPHONEZ AU
285-6911

La Presse

YAMAHA

un NOËL en musique

audio centre

5260 rue Sherbrooke O., Montréal 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627
1493 Merivale, Ottawa 723-2923

LIQUIDATION

VÊTEMENTS DE SKI ALPIN

ET DE SKI DE FOND
pour hommes et femmes

- ENSEMBLES 1 ET 2 PIÈCES
- PANTALONS RACER
- ANORAKS
- VESTES D'INSTRUCTEURS
- JACKET «POLAR»
- CASQUETTES
- BAS • GANTS
- LUNETTES
- COLS ROULÉS
- SALOPETTES

MARQUES RECONNUES DU SKIEUR
9600, rue MEILLEUR (7^e étage, suite 920)
du lundi au vendredi 9 h à 17 h
SAMEDI 8 h 30 à 13 h

ÉPARGNEZ DE 40% à 70%

381-8076

Si l'intérieur de votre demeure est l'expression de votre personnalité et de votre bon goût; si la qualité du design vous intéresse...

Vous êtes invités à une grande première!

L

E SALON INTERNATIONAL DU DESIGN D'INTÉRIEUR DE MONTRÉAL,



vous permettra de découvrir, d'apprécier et de vous offrir en cette période des fêtes les produits et services les plus remarquables des designers, manufacturiers, distributeurs et détaillants d'ici et d'ailleurs. Que ce soit en matière d'éclairage, de meubles, de revêtements muraux et de sol, d'accessoires de décoration, de tissus, papiers peints et stores.

Assistez à une série de conférences informatives sur l'aménagement et parcourez les expositions Design D'ici à Demain et Exercices de styles. C'est tout le milieu du design qui vous invite.

LE SALON INTERNATIONAL DU DESIGN D'INTÉRIEUR DE MONTRÉAL:
7, 8, 9, 10 décembre
PALAIS DES CONGRÈS
TEL.: 871-8122
jeudi, le 7 décembre, de 18h à 22h;
vendredi, le 8 décembre, de 17h à 22h;
samedi, le 9 décembre, de 10h à 22h;
dimanche, le 10 décembre, de 10h à 19h.

Courez la chance de gagner une chaîne audio Bang & Olufsen offerte par Kébecson, une valeur de 5,000\$ en collaboration avec La Presse et Radio CITE. Remplissez ce coupon et postez-le au C.P. 5020, Succ. Place D'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3M1 ou déposez-le au Palais des Congrès.

NOM	ÂGE
ADRESSE	APP.
VILLE	PROV.
CODE POSTAL	TEL.

SIDIM **kébecson** **La Presse** **RADIO CITE 107**

Le SIDIM est une coproduction Société des décorateurs ensemble du Québec. Ginette Gadoury. Les règlements sont disponibles à La Presse et au Salon

PIAGET

La collection complète sera en montre le

VENDREDI 1^{er} DÉC. et SAMEDI 2 DÉC.

BIJOUTERIE le roy

7139 rue ST-HUBERT (coin Jean-Talon)
MONTRÉAL 277-3127

Une surprise de taille vous attend chez votre épicier.

Enfin disponibles en grands formats à l'épicerie, Hochtaler, Chanté et Baby Duck sont, plus que jamais, trois vins préférés des Québécois en toutes occasions.

À côté du format de 750 ml, vous trouverez Hochtaler, l'éternel favori, en bouteille de 1,5 l et même en vinier de 4 litres. De quoi accommoder la grande visite ou tout simplement se retrouver entre amis.

En plus des bouteilles habituelles de 750 ml, Chanté, la grande vedette des blancs pétillants, et Baby Duck, le mousseux de toutes les fêtes, vous proposent leur double de 1,5 l.

Tout le monde en sera enchanté!

Passez sans tarder chez votre épicier.

Les Vins André du Québec, St-Hyacinthe, Qué.

Nous vous emmenons tout droit à Halifax

Nous allons tout droit à Halifax, quatre fois par jour. Quatre vols sans escale, à l'aller comme au retour, entre Montréal et Halifax. Et sur la plupart de ces vols vous pouvez faire le voyage dans le confort de notre classe Affaires.

Et avec Aéroplán, chacun de vos voyages compte davantage.

Air Canada